

Commission de la Culture et de l'Enfance du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

9 FÉVRIER 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation du secteur des arts de la scène» (Article 76 du règlement)	4
2	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Indexation des subsides octroyés au secteur des arts de la scène» (Article 76 du règlement)	4
3	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi de la rencontre avec les représentants des arts de la scène venus manifester ce lundi 16 janvier» (Article 76 du règlement)	4
4	Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Appel pour la défense de l'emploi artistique» (Article 76 du règlement)	4
5	Questions orales (Article 81 du règlement)	11
5.1	Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien à la bande dessinée»	11
5.2	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Forfaitarisation des aides à l'emploi dans l'éducation permanente»	12
5.3	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Statut des artistes»	14
5.4	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Statut de l'artiste – Déclarations sur le contrôle de la disponibilité des artistes».....	14
5.5	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir des Magritte du Cinéma»	15
5.6	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Festival ProPulse»	16
5.7	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ouverture de “Mode and Design Center” (MAD) à Bruxelles»	18
5.8	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Initiatives prises pour réduire les expositions trop longues à des décibels trop élevés»	19
5.9	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Futur Musée du Chat et du dessin d'humour»	20
5.10	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet pilote “résidences d'artistes dans les écoles”»	21
5.11	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suppression de la subvention du Théâtre La Ruche à Charleroi»	23
5.12	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre anonyme des employés du Botanique»	24
5.13	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme des instances d'avis»	26
5.14	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État des lieux de la Conférence interministérielle sur la Culture»	28

5.15	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conclusions de la coupole “Entrepreneuriat culturel et modes de financement de la culture” de “Bouger les lignes”».....	29
5.16	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix unique du livre»	30
5.17	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Résolution du Parlement européen sur une politique communautaire cohérente pour les secteurs de la culture et de la création».....	30
5.18	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Toxicité des couches-culottes»	32
5.19	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mixité dans les crèches du point de vue du handicap»	33
5.20	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Initiative d'une crèche flamande sur les siestes à l'extérieur».....	34
5.21	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Dette de la Région wallonne à l'égard de l'ONE dans le dossier des MCAE»	34
6	Ordre des travaux	35

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 10h15.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Situation du secteur des arts de la scène» (Article 76 du règlement)

2 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Indexation des subsides octroyés au secteur des arts de la scène» (Article 76 du règlement)

3 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Suivi de la rencontre avec les représentants des arts de la scène venus manifester ce lundi 16 janvier» (Article 76 du règlement)

4 Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Appel pour la défense de l’emploi artistique» (Article 76 du règlement)

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le secteur des arts de la scène est en colère et le fait savoir. Le 16 janvier dernier, quelque cent cinquante personnes se sont rassemblées devant votre cabinet pour dénoncer le sous-financement chronique du secteur. Les associations représentatives du secteur – la Concertation permanente des employeurs des arts de la scène

(CONPEAS), la Chambre patronale des employeurs permanents des arts de la scène (CPEPAS), la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), l’Union des artistes du spectacle (UAS) et l’Association de techniciens professionnels du spectacle (ATPS) – étaient au rendez-vous, désormais rejointes par la Fédération des auteurs compositeurs & interprètes réunis (FACIR) qui représente les musiciens de la partie francophone du pays.

Pour rappel, la demande du secteur tient en trois points: la fin du gel de l’indexation de leurs subventions – en vigueur depuis 2008 –, la suppression de la réduction de 1 % qui a été appliquée depuis 2015 et n’a pas été compensée les années suivantes et des moyens transitoires pour mettre en œuvre l’opération «Bouger les lignes». Plusieurs personnes se sont exprimées lors de ce rassemblement, à commencer par celui qui est un peu à l’initiative de ce mouvement, le directeur du théâtre Le Public, Michel Kacenenbogen. Selon lui, la majorité des théâtres sont «à moins 15 % depuis 2008». Confirmez-vous ce chiffre vraiment interpellant? Combien le gouvernement a-t-il économisé en ne procédant pas, depuis 2008, à l’indexation des subventions du secteur des arts de la scène? En termes réels, quelle diminution cela représente-t-il pour les bénéficiaires?

Mais le plus important, ce sont les témoignages que l’on a pu entendre au cours de ce rassemblement. De nombreux artistes et professionnels ont témoigné de leur détresse. Les réductions budgétaires imposées ces dernières années sont durement ressenties sur le terrain. Elles ont un impact concret: beaucoup d’institutions renoncent à monter des pièces d’envergure, ce qui entraîne une diminution du nombre de comédiens engagés. La tendance est à renoncer aux pièces qui nécessitent une distribution importante. Est-ce cela, «remettre l’artiste au centre»? Que répondez-vous à ces artistes, auteurs, metteurs en scène qui se sont exprimés lors de la manifestation et pendant les jours qui l’ont précédée?

Le 16 janvier, lors de la manifestation, vous avez reçu une délégation de représentants du secteur, et c’est bien. À l’issue de cette entrevue, vous avez déclaré: «J’ai la volonté d’obtenir, dans le cadre de l’ajustement du budget 2017, l’indexation du secteur dès 2017 et de poursuivre, avec mon homologue Sven Gatz, le dialogue avec le gouvernement fédéral sur le statut de l’artiste». Quel serait le montant nécessaire pour pouvoir procéder en 2017 à une indexation des subventions? J’imagine que vous n’avez pas prononcé ces paroles en l’air! Ce n’est pas votre habitude.

Vous avez donc pris contact avec le ministre du Budget en tâtant un peu le terrain. Bref, quel accueil avez-vous reçu de la part de M. Flahaut? Si, à l’ajustement, vous obtenez du gouvernement les augmentations nécessaires pour pouvoir procéder à cette indexation, de quelle manière

s'appliquera-t-elle en 2017? Quels montants transitoires les représentants du secteur vous demandent-ils d'octroyer pour l'opération «Bouger les lignes»? Pourriez-vous accéder à cette demande? Où en sont les contacts avec la Flandre et le gouvernement fédéral sur le statut de l'artiste? Par ailleurs, le secteur aurait exprimé sa volonté de se structurer en une fédération professionnelle où existerait une véritable concertation sociale entre les instances patronales et syndicales. J'ai lu dans la presse que vous vous réjouissez de cette perspective. De quelle manière pourriez-vous aider le secteur dans cette démarche?

Le 16 janvier, jour de la manifestation, était également la date limite pour l'introduction des dossiers de demande d'aides et de contrats-programmes pour la période 2018-2022. C'est justement à cause de cette date limite que les manifestants s'étaient rassemblés, car c'est une date symbolique. C'est l'occasion de faire un peu le point, presque un mois après, sur l'introduction des dossiers. Avez-vous déjà connaissance du nombre de dossiers envoyés à l'administration? Combien d'entre eux sont-ils complets? Nous savons que les dossiers sont plus complexes. En effet, en conséquence du décret «Arts de la scène», toute une série de critères censés objectiver au maximum les demandes, le tout dans un échéancier commun, a été rajoutée. Je ne vais pas rappeler ce que nous savons tous, j'imagine. Les instructions ont-elles été bien comprises?

Il y a un mois environ, lors de l'audition du Bureau Kurt Salmon, devenu Wavestone, les auteurs du rapport nous avaient fait part des difficultés rencontrées avec les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour obtenir des données chiffrées les concernant, problème qu'ils n'ont pas rencontré de la même manière en Flandre. Ils nous avaient dit à quel point c'était difficile et interpellant: des institutions parfois très importantes ne peuvent pas livrer les données. Nous avons tous été interpellés par ce comportement un peu léger, ou en tout cas par ce constat. Avez-vous pris une initiative afin de savoir pour quelles raisons ces données n'ont pas été communiquées? Et surtout, qu'allez-vous mettre en œuvre pour faire évoluer cette situation?

Voilà mes interrogations à propos de la situation du secteur des arts de la scène avec, je le répète, cette question fondamentale. Depuis deux ans et demi, votre prédécesseure – et vous ensuite – avez répété que le Graal absolu était de remettre l'artiste au centre. Nous voyons bien ici que c'est bien ce que vous reprochent les artistes. Ils ont le sentiment d'être devenus une donnée compressible. On peut difficilement couper le chauffage dans une salle de théâtre, on peut difficilement faire des économies d'électricité en éteignant les lumières. Par contre, il est possible d'agir, disent-ils, sur le nombre de comédiens. Tous les rabotages dont j'ai parlé conduisent malheureusement à ce qu'il y ait moins de rôles à

distribuer avec, en conséquence, une situation de précarité pour nos artistes, ce dont je m'attriste.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – J'ai été étonné que mon interpellation initiale, adressée à monsieur le ministre-président, soit renvoyée à la ministre de la Culture. Je sais que M. Demotte a beaucoup de choses à faire, mais je voulais expressément l'interpeller car, dans la foulée des réponses adressées par la ministre aux représentants du secteur – à savoir sa volonté de plaider auprès du gouvernement pour que l'indexation puisse s'opérer dès le budget de 2017 plutôt qu'en 2019 –, il était important de connaître la position de l'ensemble du gouvernement. La manœuvre ne me semble pas très correcte et je vous demande, Monsieur le Président, de transmettre ma remarque à la conférence des présidents. Notre cheffe de groupe, Mme Trachte, l'a déjà fait, mais j'insiste personnellement pour que le président de cette commission relaye ce commentaire.

M. le président. – J'enverrai un courrier dans ce sens.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame la Ministre, les artistes ne sont pas des pompiers. Et cela fait une sérieuse différence! Lorsque les pompiers ont des revendications, c'est assez simple: ils sortent avec leurs camions – ce qui est évidemment interdit –, se rendent devant votre cabinet, bloquent la circulation, arrosent tout le monde et on en parle. Le moyen de pression est assez exceptionnel. De plus, vous vous rendez compte assez rapidement que vous n'êtes pas spécialement en position de force. Pourquoi? Dans un débat, prenez un pompier et un politicien. Indépendamment de la personne, le parti pris sera toujours favorable au pompier. Je peux vous le jurer, vous pouvez essayer, cela marche assez automatiquement.

Il faut néanmoins rationaliser, résister et considérer chacune des revendications à sa juste valeur. Si je fais ce parallèle, c'est parce que, comme M. Maroy l'a évoqué, les artistes n'ont pas la même force de revendication. Ils peuvent organiser une manifestation devant le cabinet de la ministre, dont on parlera dans une émission de radio ou au JT, mais on sait que leurs moyens de pression sont extrêmement faibles. Les artistes ne vont pas se mettre en grève, arrêter de travailler ou fermer leurs théâtres.

Les artistes sont de plus en plus pénalisés et l'élasticité entre les mesures qui sont prises et leur endurance est malheureusement extrêmement grande. On sait que l'on peut tirer sur la ficelle sans conséquences réelles. La population ne va pas s'émouvoir outre mesure du fait que l'on mette en difficulté ce secteur. C'est la raison pour laquelle il est assez facile de gérer ce dossier.

L'une des possibilités serait de renvoyer à une discussion budgétaire, dans plusieurs mois.

Cela permettrait de botter en touche et de faire retomber la pression de l'actualité. J'espère que ce ne sera pas le cas et que vous viendrez avec de bonnes nouvelles.

Je ne voudrais pas non plus que l'on s'attarde uniquement sur la situation du secteur des arts de la scène. En effet, comme le dit mon groupe depuis longtemps, tous les secteurs culturels doivent être financés correctement. La situation des centres culturels, qui sont le pilier de l'offre culturelle territoriale, est fondamentale, mais présente également d'énormes difficultés. Il ne faudrait pas opposer ces deux secteurs, qui sont complémentaires. Si les centres culturels sont correctement financés, les troupes qui s'y produisent le seront également. Les centres culturels jouent un rôle fondamental. Des offres culturelles peuvent y voir le jour, y être diffusées et atteindre des publics différents, dans des endroits disposant de peu d'espaces de diffusion culturelle. La problématique ne se limite donc pas aux arts de la scène et il faut pouvoir l'aborder dans sa globalité.

Lorsque vous reviendrez avec des revendications budgétaires, tant pour l'ajustement que pour les budgets ultérieurs, j'espère que vous prendrez toutes les situations en considération, et pas uniquement celle des dernières personnes venues manifester devant votre cabinet, même si leurs revendications sont parfaitement légitimes et qu'il faut pouvoir y répondre.

Au-delà de votre position personnelle, Madame la Ministre, je voulais connaître celle du gouvernement. Vous me rétorquerez peut-être que votre fonction ne vous autorise pas à parler en son nom, ce qui serait un comble, puisque ce sont le bureau élargi et la conférence des présidents qui ont fait le choix de vous renvoyer cette question. Quelles assurances pouvez-vous nous donner pour que cette indexation soit une priorité des ajustements budgétaires? Avez-vous eu des concertations à ce propos avec vos collègues du gouvernement? Quel en est le contenu? S'agissant du suivi de cette rencontre, vous vous êtes engagée sur un certain nombre de points auprès des représentants. Que leur avez-vous promis et quel calendrier avez-vous prévu pour concrétiser ces promesses?

Mme Caroline Persoons (DÉFI). – Je rejoins les questions de mes collègues, MM. Maroy et Doukeridis. Le 16 janvier dernier, cet appel réunissait tout le secteur des arts de la scène. Ces différents organismes dont l'Union des artistes du spectacle, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), des institutions, des directeurs de théâtre et d'autres encore, ont voulu attirer l'attention sur les difficultés de leur secteur. C'est déjà une réussite puisque tous les partis portent leurs interrogations au Parlement et que la presse a relayé cet appel. C'est toutefois insuffisant. Ces artistes, fédérations et associations ont porté ce débat sur la place publique, car ils estiment qu'il faut amorcer «un nouveau dialogue

pour garantir aux promesses de devenir des actes». Ils veulent donner la priorité à l'emploi artistique, mais, selon eux, celle-ci ne se retrouve pas dans les restrictions budgétaires des années précédentes, sans compter la non-indexation depuis 2008 et la diminution de 1 % de ces dernières années. Notons que ce sont les grands noms du théâtre de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont intervenus, notamment Philippe Sireuil, Serge Rangoni, Michel Kacenenbogen, Cécile Van Snick, Alain Gomez ou Pierre Dherte. Je vous cite quelques mots de Frédéric Young: «Adopter un décret qui est la traduction, dans le secteur des arts de la scène, d'une politique ambitieuse en faveur de la culture, c'est très bien. Inviter les artistes à bouger les lignes, c'est très bien, mais il n'y a aucune réflexion sur la mise en œuvre de cette ambition et nous, nous voulons un plan de développement. C'est aujourd'hui à la Communauté française de se moderniser et de bouger ses propres lignes.»

Quel a été l'accueil réservé à cet appel? Madame la Ministre, quel message avez-vous délivré aux artistes, aux associations, à ces chambres patronales, à ces directeurs et acteurs qui défendent l'emploi artistique? J'ai lu que vous prévoyez d'autres rencontres avec un secteur qui désire se fédérer. Quand et comment? *Quid* de cette fédéralisation souhaitée du secteur? Y a-t-il un soutien particulier à prévoir? Comment faire correspondre l'annonce d'éventuelles indexations salariales avec le blocage des budgets? Avez-vous pu étudier l'effet des diminutions des subsides de 1 % et de la non-indexation sur l'emploi dans les domaines concernés? Y a-t-il déjà eu une analyse de l'arrivée du *tax shelter*? Que peut-il apporter? L'Observatoire des politiques culturelles peut-il fournir des chiffres sur cette évolution?

M. le président. – La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, j'avais déjà eu l'occasion de vous interroger lors d'une brève question d'actualité, la veille de la manifestation dont mes collègues ont abondamment parlé, manifestation elle-même organisée le jour de la date-butoir pour le dépôt des dossiers. Votre réponse m'ayant fait penser qu'il fallait «laisser le temps au temps», je n'ai pas immédiatement déposé une interpellation. Cependant, des problèmes d'agenda ayant entraîné le report des interpellations, je me permets de présenter de vous poser une série de questions. Celles-ci anticipent peut-être les réponses que vous pourriez apporter, mais les dossiers ont été déposés et je suppose donc que les instances d'avis, en collaboration avec vos services, ont établi une méthodologie afin de mener à bien l'instruction de ces dossiers. *Quid* donc d'une méthodologie partagée avec l'administration et votre cabinet?

J'imagine également que vous pourrez nous indiquer le nombre de dossiers introduits et peut-être déjà, à ce stade, celui des dossiers recevables

et conformes au prescrit légal. Je souhaitais vous demander également si les instances se sont déjà réunies afin de fixer un planning. Les services de votre cabinet participeront-ils aux travaux des instances ou cela aura-t-il lieu dans un deuxième ou troisième temps?

À ce stade, mes questions sont donc très techniques. Pour le reste, je me joins à mes collègues, tous groupes confondus, pour relayer le soutien, à mon sens nécessaire, à un secteur sous-financé. À ce sujet, je ne pense pas uniquement aux arts de la scène, mais aussi aux centres culturels, précédemment évoqués, qui vivent actuellement une réalité assez pénible. Je me joins aussi à mes collègues pour évoquer la question du statut des artistes sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir dans une question prévue à notre ordre du jour.

M. le président. – La parole est à Monsieur Baurain.

M. Pascal Baurain (cdH). – Mes collègues ont bien résumé la situation qui a amené les différentes interpellations d'aujourd'hui. J'en viendrai donc à mes questions. Madame la Ministre, quels propos avez-vous tenus afin de rassurer les manifestants qui s'étaient invités le 16 janvier dernier devant votre cabinet? Par ailleurs, bénéficiez-vous du soutien du gouvernement dans votre ambition d'obtenir plus de moyens afin de concrétiser l'indexation qui est prévue dans le décret? Les personnes que vous avez rencontrées ne voient-elles pas une garantie de transparence dans le fait de déposer les demandes de contrat-programme simultanément? Que pensent-elles de l'idée de structurer? Je souhaiterais également savoir quel a été l'ordre du jour des réunions du Conseil de l'art dramatique (CAD), des présidents et vice-présidents des instances d'avis concernées, qui se sont tenues depuis lors. À quelles conclusions ont-elles abouti? Enfin, la situation économique du secteur ne dépend pas uniquement de vos compétences, quelles démarches comptez-vous entreprendre à l'égard de vos homologues des autres niveaux de pouvoir afin de soulager ce secteur aux demandes bien légitimes?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je tiens à vous remercier toutes et tous pour vos questions auxquelles je m'efforcerai de répondre au mieux. J'émettrai aussi une série de considérations en fonction des informations dont je dispose pour l'instant.

Il est un fait que les subventions octroyées au secteur des arts de la scène n'ont plus été indexées depuis 2008. Je ne l'ai jamais nié. Les théâtres, à l'instar des autres acteurs des arts de la scène bénéficiant d'une convention ou d'un contrat-programme, ont vu leurs subventions s'affaiblir par le jeu de l'érosion monétaire. Je ne connais pas les chiffres au cas par cas, mais le coefficient d'érosion monétaire depuis 2008 est globalement de 15 %. La perte évoquée provient de là et pas

d'une diminution des subventions dans les conventions et contrats-programmes.

C'est pourquoi j'ai tenu, au travers du décret «Arts de la scène» qui a été fort débattu au sein de cette commission, à rétablir l'indexation des subventions accordées au secteur. Elle est désormais prévue dans le nouveau décret «Arts de la scène» mais, comme vous l'avez relevé, cette indexation n'est pas d'application pour l'année 2017.

Lors de la rencontre avec les représentants du secteur, je me suis engagée à me battre pour obtenir les moyens suffisants lors de l'ajustement budgétaire – qui interviendra, je vous le rappelle, dans deux mois. Les montants nécessaires à l'indexation des conventions et des contrats-programmes du secteur des arts de la scène dépendront des paramètres macroéconomiques publiés par le Bureau fédéral du plan qui seront retenus pour servir de base à la confection de l'ajustement budgétaire de 2017. Pour l'instant, je n'ai donc encore aucun chiffre à vous communiquer. Mais, dès que j'aurai connaissance de ces paramètres, je reviendrai vers vous avec une estimation. Et si, lors des discussions budgétaires, j'obtiens les moyens suffisants pour procéder à cette indexation, chaque convention et contrat-programme en cours durant l'année 2017 sera indexé individuellement. C'est bien contrat-programme par contrat-programme que nous indexerons les sommes. Le calcul de la dévolution du montant sera assez facile à faire.

Lors de la rencontre avec les représentants du secteur, je me suis également engagée à poursuivre, avec mon homologue Sven Gatz, le dialogue avec le pouvoir fédéral sur le statut de l'artiste. À ce propos, j'ai déjà répondu à deux questions posées par vos honorables collègues présents dans la salle: Mme Emmery et M. Doulkeridis.

Sachez déjà que nous avons un groupe de travail commun réunissant mon cabinet et mon administration ainsi que ceux de Monsieur Sven Gatz, en vue d'élaborer une note commune à présenter en conférence interministérielle de la Culture, en dialogue avec le pouvoir fédéral. Cette note présentera les avancées que Sven Gatz et moi-même appelons de nos vœux.

Je tiens également à souligner que les opérateurs culturels sont encouragés, notamment dans le décret, à diversifier leurs sources de financement pour trouver des moyens complémentaires. Attention: il ne s'agit pas ici de chercher des moyens pour remplacer les financements octroyés par la Communauté française. Concernant les arts de la scène, le *tax shelter* constitue évidemment une piste. M. Sven Gatz et moi-même souhaitons nous pencher sur le sujet et adresser des propositions au pouvoir fédéral. Nous voulons par exemple proposer d'entamer une réflexion sur le mécénat, puisqu'il n'existe encore aucune législation à ce sujet en Belgique.

Mes engagements envers le secteur ayant été reprecisés, je poursuis, Madame Persoons, en répondant à une partie de vos questions. Concernant l'étude du gouvernement sur l'impact de la diminution de 1 % sur l'emploi dans les domaines concernés, les données collectées dans le cadre du nouveau décret «Arts de la scène» nous permettront d'obtenir un contour plus précis de cet éventuel impact. Seront notamment répertoriées les données relatives à la description du volume de l'emploi, dont le volume de l'emploi artistique, ainsi que les données relatives à la politique salariale de chaque opérateur. Monsieur Maroy, puisque vous m'avez interrogée sur le fait que nous ne disposons pas des données, je rappelle que la principale difficulté à laquelle nous étions confrontés jusqu'à présent pour réaliser des statistiques et des comparaisons, c'était l'absence de modèle d'encodage pour rentrer les données ou de modèle de plan comptable. Il était donc particulièrement difficile d'organiser la collecte de données permettant de dégager des statistiques comparables.

Par ailleurs, dans le secteur dont nous parlons, les données chiffrées n'arrivent pas en début, mais seulement en fin de saison. Nous pouvons avoir des prévisions sur le nombre d'emplois, comme nous pouvons faire des prévisions, en fonction des jauges, sur le nombre de spectateurs. Mais ce ne sont que des prévisions. Il faut attendre la fin de la saison avant de disposer de chiffres précis. On a donc toujours au moins une année de décalage avant de pouvoir faire des analyses.

D'autre part, le nouveau décret a mis en place un formulaire standardisé pour tous, avec des rentrées et des dates communes, ce qui nous permettra enfin d'avoir des statistiques utiles au pilotage, sachant que, pour ma part, si la jauge «présence du public» est certes un indicateur intéressant, elle ne peut pas être l'indicateur principal de la qualité ou de la réponse de la population à une programmation.

Concernant les moyens pour mettre en œuvre la réforme de «Bouger les lignes» au sein des arts de la scène, j'ai déjà eu l'occasion de préciser devant cette commission que certains comités de suivi opérationnel sont déjà à l'œuvre. D'autres, ceux notamment concernés par les derniers rapports qui m'ont été remis, doivent encore être mis en place. Nous aurons l'occasion de revenir en temps opportun sur les mesures envisagées pour l'ensemble du secteur culturel.

Je vous rappelle que j'ai reçu ce vendredi 3 février, en présence d'un certain nombre d'entre vous, les 804 recommandations consolidées des six coupoles de «Bouger les lignes». Il s'avère qu'une série de ces recommandations se recourent, puisqu'il y avait des coupoles autour et à l'entour de l'artiste, avec la coupole «Artistes au centre» qui était celle de base, mais aussi des coupoles sur la gouvernance et le numérique. Certaines questions comme celles relatives au statut

de l'artiste ont traversé les six coupoles. Dans les 804 recommandations, certaines se recourent donc, en particulier celles qui concernent le statut de l'artiste, la formation initiale des artistes, des animateurs culturels et même la formation initiale des maîtres des artistes. Il y a donc des chantiers sur lesquels je souhaite avancer, même si, souvent, je ne suis pas la seule ministre responsable. Mais c'est ce qui fait toute la richesse de ces conclusions.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les chiffres complets et détaillés des dossiers introduits le 16 janvier, 310 dossiers de demande de contrat-programme ont été introduits et sont pour l'instant à l'étude auprès de l'administration qui est chargée de faire un premier tri entre les dossiers recevables et irrecevables. Un premier rapport d'analyse est établi par l'administration qui a jusqu'au 16 février 2017 pour faire ce premier tri. Elle transmettra ensuite les dossiers vers les instances d'avis. Ce sont celles-ci qui vont définir leur méthodologie, car je n'ai pas à leur en imposer une. Je peux revenir sur ma méthodologie une fois leur avis reçu, mais ce sont ces instances d'avis qui doivent déterminer elles-mêmes la méthodologie qu'elles appliqueront.

Sauf si les instances d'avis en font expressément la demande, mon cabinet ne prendra pas part aux réunions des commissions d'avis. Pour ma part, il n'est pas question que mon cabinet interfère dans le travail de ces dernières. Si un membre de mon cabinet est sollicité pour poser des questions ou pour entendre les débats menés, je ne m'y opposerai pas, mais cela ne se fera qu'à la demande des commissions d'avis. Je n'imposerai donc pas une présence de mon cabinet dans ces dernières.

Ces commissions doivent me rendre leurs avis pour le 30 juin. J'aurai ensuite jusqu'à l'automne pour trancher dans les dossiers. 2017 sera donc effectivement une année difficile, mais je souhaite aussi rappeler que j'ai dit explicitement avant, pendant et après la manifestation que je poursuivrais le dialogue avec l'ensemble du secteur. Effectivement, si celui-ci veut faire des propositions concrètes pour sa propre structuration, je suis preneuse. La structuration dont je veux parler ici porte à la fois sur le plan «syndical» de la représentation des artistes en articulation soit autour du métier soit autour de la défense syndicale au sens le plus classique du terme.

Il y aura alors une coordination avec les syndicats et les fédérations patronales au sein, je l'espère, de structures de fédérations patronales, c'est-à-dire des structures à l'intérieur de coupoles patronales. Ce mode de fonctionnement permettra d'avoir, plus qu'aujourd'hui, un dialogue structuré et de pouvoir soutenir une maison où seront regroupées ces fédérations et où il serait possible de lancer le dialogue de l'ensemble du secteur avec lui-même et à l'intérieur de lui-même, ce qui entraînerait selon moi des dynamiques intéressantes

au sein du secteur, dans la concertation et dans la mise en place d'une parole commune. Quand j'appelle à la constitution d'une maison des fédérations, je précise qu'il ne s'agit pas de créer, comme dans certaines communes, des maisons d'associations où la moitié du conseil d'administration est politique. C'est donc strictement aux fédérations à s'organiser entre elles.

Concernant les prévisions de ce que pourrait produire le *tax shelter* des arts de la scène, nous sommes parvenus à un montant de 20 millions d'euros. Je souligne qu'il ne s'agit que d'estimations. Rien n'est donc sûr. Je rappelle que si le gouvernement fédéral allouait cet incitant fiscal aux festivals, j'en serais des plus heureuses. Pour le cinéma, la différence entre les estimations et les résultats réels était importante: nous sommes allés plus loin que prévu. Nous pouvons ici aussi espérer que les prévisions soient sous-estimées.

M. Olivier Maroy (MR). – Nous soutenons évidemment les revendications des artistes, car elles sont légitimes et fondées. Le groupe MR n'a d'ailleurs pas attendu la manifestation du 16 janvier pour interpellier, voire bousculer un peu la ministre, à de nombreuses reprises, à propos de la précarité du secteur et du secteur culturel dans son ensemble.

J'apprécie la franchise dont vous avez fait preuve, Madame la Ministre, lorsque vous avez reconnu que les subventions s'étaient amoindries. Bien que nous ne soyons pas tout à fait d'accord sur le chiffre de 15 %, vous n'êtes pas dans le déni, ce qui est une bonne chose.

Il faut reconnaître que les artistes sont assez patients. Ils se serrent la ceinture depuis de très nombreuses années. La non-indexation remonte à 2008 et le coup de rabot de 1 % imposé en 2015 n'a jamais été compensé. Le résultat, c'est que les artistes sont à genoux, si j'ose dire. Le témoignage d'une comédienne relayé dans la presse lors de la manifestation m'a interpellé: «Lorsque deux artistes se rencontrent», disait-elle, «ils ne parlent plus des rôles qu'ils vont incarner, par exemple, mais de leur précarité et de la difficulté à remplir leur frigo». L'essentiel est là.

J'entends bien vos promesses réitérées ici, et je vous crois, lorsque vous affirmez votre engagement d'aller chercher les moyens, dans le cadre de l'ajustement budgétaire, en vue d'une indexation, non pas en 2019 comme le prévoit le décret, mais dès 2017. Toutefois, vous ne nous fournissez aucun élément indiquant un accueil favorable de vos collègues. L'échéance est dans deux mois, mais j'imagine que la décision ne sera pas prise quinze jours avant le conclave budgétaire. Je suppose que des discussions ont lieu et que chacun tente de vendre ses priorités, mais je regrette que personne ne se mouille vraiment.

Je peux comprendre que les artistes soient quelque peu dépités. Moi qui suis engagé en politique depuis à peine deux ans et demi, avec deux

demi-mandats – une semaine à Namur, une semaine à Bruxelles – je considère, comme tout citoyen, que la situation est interpellante, notamment eu égard aux sommes folles citées par les médias.

Les artistes sont également choqués d'apprendre que, d'un coup de baguette magique, parce que le ministre-président wallon vous a un peu secouée, une somme d'un million d'euros a été débloquée tout de suite et de manière pérenne pour quatre institutions culturelles de Charleroi. Encore une fois, je ne mets nullement en cause la qualité des quatre institutions en question, mais bien la méthode utilisée. Nous avons l'impression que, d'un côté, il y a les puissants et, de l'autre, ceux qui le sont un peu moins. J'ai apprécié l'introduction de mon collègue, Christos Doukeridis, qui parle d'expérience. Il est vrai que les artistes n'ont pas vraiment les moyens de pression dont disposent les pompiers, et surtout pas ceux des camionneurs, dont votre collègue, Isabelle Durant, se souvient bien. Les camionneurs peuvent bloquer une ville. Quant aux artistes, que peuvent-ils faire? Bloquer les mots? Il est tout de même étonnant d'entendre certains d'entre eux agiter la menace d'une grève dans les théâtres. J'ignore s'ils en sont encore à ce point aujourd'hui,

Madame la Ministre, je reste un peu sur ma faim. Je préfère croire en votre bonne foi, quand vous exprimez votre volonté de trouver les moyens lors de l'ajustement budgétaire. Je l'espère sincèrement. Même si tous les secteurs pleurent pour avoir plus de moyens et que vous êtes donc amenée à procéder à des arbitrages, le secteur de la culture a un besoin criant de moyens supplémentaires et a fait preuve de beaucoup de patience jusqu'ici.

Nous avons tous régulièrement l'occasion de discuter avec des acteurs du secteur, qu'ils soient comédiens ou responsables de théâtre. Et qu'apprenons-nous? Lors de la préparation d'une saison, tout est calculé pour réduire au maximum les coûts, avec pour résultat qu'on ne monte plus, sauf peut-être dans certaines institutions qui bénéficient de subventions plus larges, de pièces ambitieuses, c'est-à-dire dotées d'une grande distribution. Ainsi, toute une partie du répertoire n'est plus mise en scène et risque de finir aux oubliettes.

Pour le reste, je note que 310 dossiers ont été introduits et sont à l'étude. Quant à la présence du cabinet au sein des instances d'avis, je suis heureux de l'apprendre, mais je regrette une nouvelle fois que certaines de ces instances soient des «moutons à cinq pattes» et ne fonctionnent pas convenablement, ainsi que vous l'avez reconnu vous-même, de même que votre prédécesseur qui avait eu des mots encore plus forts à cet égard. Or, le rôle de ces instances, qui sont amenées à formuler des propositions, est extrêmement important. Ce beau décret devra donc être mis en œuvre par

des instances d'avis dont certaines n'ont pas été renouvelées ou ne fonctionnent pas à merveille.

Quant à la structuration du secteur, nous sommes tous d'accord. Il appartient d'abord au secteur lui-même de prendre la décision. J'enregistre avec satisfaction que vous ne comptez pas lui mettre des bâtons dans les roues, mais adoptez plutôt un rôle de facilitateur.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Votre réplique était très intéressante, Monsieur Maroy, et j'espère que vous serez entendu à tous les étages de la formation que vous représentez. Cette cohérence est effectivement un point important. Nous vivons dans un pays où les compétences sont morcelées. Ce n'est évidemment pas votre responsabilité en particulier, Madame la Ministre, mais c'est encore moins la responsabilité des artistes ou des différents professionnels de ce milieu, comme d'autres milieux. Depuis le début de cette législature, ma formation vous encourage de manière constante à trouver des moyens supplémentaires.

Les seules structures de recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne suffiront pas. C'est la raison pour laquelle mon groupe plaide en faveur d'un rapprochement des pouvoirs exécutifs des deux Régions. Je suis l'auteur d'une proposition visant à ce que le pouvoir exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit composé des exécutifs wallon et bruxellois francophones. Il ne s'agit pas seulement de diminuer le nombre de ministres, mais aussi et surtout, de rapprocher des compétences et des moyens qui peuvent exister en Région de Bruxelles-Capitale, dans sa dimension francophone, et en Région wallonne. Dans le cas contraire, nous allons sans cesse nous renvoyer la balle. Votre réponse ne stipule-t-elle pas: «Compte tenu des paramètres macroéconomiques, nous verrons la possibilité de pouvoir apporter ou non quelques euros en plus en vue de l'indexation»?

Pour mon groupe, la solution ne peut porter exclusivement sur le secteur des arts de la scène. Le contexte est plus global. Ainsi, je vous ai parlé des centres culturels qui jouent un rôle fondamental pour la diffusion de la culture dans notre pays, en particulier du côté francophone. Il s'agit également de structures qui souffrent et qui ont connu un arrêt des indexations, des reconnaissances, etc. Ils ne sont pas seulement des lieux physiques situés à tel ou tel endroit. Leur force de diffusion, de production, de création, leur rôle social et tout le reste sont extrêmement importants. Il est donc primordial d'apporter des réponses à ces acteurs, dont les revendications sont légitimes, même s'ils ne manifestent pas forcément.

Cette problématique doit être envisagée globalement. Je me réjouis que vous abordiez la question du statut des artistes, considérant que les choses peuvent également évoluer par ce biais. Je le répéterai encore tout à l'heure, afin que ces propos soient bien consignés dans la réponse sur

le statut des artistes.

Je comprends votre stratégie de collaboration avec la Communauté flamande, en vue d'avoir plus de poids devant le pouvoir fédéral, mais c'est bel et bien par une action de l'ensemble des entités – pouvoir fédéral, Communautés, Régions et même communes – qu'il nous faut agir, si l'on veut signifier clairement à ce secteur qu'il compte pour nous. Je rappelle à ce titre que l'emploi dans le domaine artistique ne se limite pas aux acteurs, actrices ou metteurs en scène. Il y a les techniciens pour la lumière, le son, les costumes, le gardiennage, bref une série d'autres métiers extrêmement importants, non délocalisables, qui valorisent notre économie, la vie et l'animation de nos quartiers. Il est essentiel de les soutenir de manière transversale.

Madame la Ministre, Écolo vous soutiendra, mais pas aveuglément. Nous sommes extrêmement attentifs à la cohérence globale des décisions. Il ne s'agit pas d'apporter des réponses par-ci par-là tout en déforçant d'autres secteurs. Cela ne contribuerait pas à mettre l'artiste au centre ni à défendre la culture.

Je vous remercie pour vos précisions quant au nombre de dossiers introduits et aux procédures. Mon tempérament optimiste et positif me joue parfois des tours; il m'a amené à me montrer quelque peu naïf voici quelques semaines. Nous débattons de la modification des instances d'avis. Il nous aurait semblé préférable – et M. Maroy avait d'ailleurs été plus revendicatif que moi à cet égard – de modifier celles-ci avant le décret. Vous nous aviez donné une réponse rassurante: pour vous, c'était kifkif, car elles seraient modifiées au début de l'année. Les deux choix – soit modifier d'abord les instances d'avis soit modifier le décret – étaient plaidables. Vous avez donné la priorité au décret. Il serait peut-être bon que vous me confirmiez ce point, car il est important. Vous nous avez, si je ne m'abuse, donné rendez-vous au moment où vous disposeriez des conclusions de l'opération «Bouger les lignes». Or, si je comprends bien, tout le processus de reconnaissance, qui durera plusieurs années, passera par les instances d'avis actuelles, qui ne pourront donc pas être modifiées avant un bon bout de temps et qui interviendront dans la sélection des 310 dossiers introduits. Cette situation me semble regrettable. Vous auriez pu, dans la dynamique du nouveau décret, en profiter pour modifier les instances d'avis.

Concernant les 804 recommandations issues de l'opération «Bouger les lignes», je voudrais adresser une demande au président. Je souhaiterais, Monsieur le Président, que les représentants de la coupole nous présentent la logique globale des recommandations telles qu'elle l'a été présentée à la ministre et à d'autres acteurs vendredi dernier. Les coordinateurs des travaux relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence étaient venus au Parlement. Nous aimerions que les

choses se déroulent de la même manière en l'occurrence.

M. le président. – Votre demande sera examinée lors de notre prochain ordre des travaux avant d'être renvoyée en conférence des présidents.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, j'entends que vous allez essayer d'inscrire cette indexation dans la modification budgétaire. Vous apportez un peu d'espoir au secteur, mais cette indexation ne rattrapera pas le passé et la question de la diminution de 1 % se pose toujours. Pierre Dherte comparait cette situation au mythe de Sisyphe: on gravit éternellement la montagne en se disant qu'on verra l'aurore au sommet, et puis la pierre retombe. Nous espérons que la pierre ne va pas redescendre trop vite de l'autre côté de la montagne!

Les centres culturels sont effectivement des instruments indispensables pour accueillir et faire circuler des spectacles initiés par des théâtres et des opérateurs des arts de la scène. Nous y reviendrons dans une interpellation complémentaire. Nous avons évidemment tous lu la lettre du Réseau des professionnels en centres culturels (ASTRAC).

Vous avez dit qu'il fallait encourager la diversification des rentrées financières. Le public est une source de rentrées: il faut l'encourager à revenir au théâtre et mesurer l'incidence de l'année écoulée, notamment marquée par les attentats, sur la fréquentation. En même temps, les responsables d'institutions théâtrales ou d'institutions liées aux arts de la scène ne sont pas tous des entrepreneurs et des spécialistes du marketing! Le rôle des pouvoirs publics est de les aider dans cette diversification des rentrées financières. L'administration devrait y contribuer, par un bureau, un guichet, ou Point Culture, par exemple. Il n'est en effet pas évident d'engager de très bons responsables du marketing ni d'aller à la recherche de financements. Cela prend un temps considérable, qui s'ajoute à la gestion chronophage des dossiers de demande de subsides auprès de la Fédération.

Quant aux instances d'avis, elles n'ont pas été modifiées. Or, comme j'ai pu le remarquer dans certains dossiers qui avaient été remis à la ministre Milquet, ces instances manquent parfois d'impartialité. Cela pose question. Le cabinet n'y assiste pas, mais il faut poser un regard un peu critique et entendre de nouveaux acteurs ou des acteurs plus anciens qui relèvent des dysfonctionnements. Il faudra en tenir compte le jour où ces instances seront modifiées.

Enfin, vous avez dit que 2017 serait une année difficile – une de plus sans doute pour le secteur. Nous devons être très attentifs à la production de spectacles de qualité, car le rôle de la culture est aussi de construire de la cohésion sociale et de répondre aux angoisses sociétales. J'en suis convaincue. Les arts de la scène sont une

très belle réponse à de nombreuses problématiques sociétales et, si l'on peut effectivement monter des pièces avec un ou deux acteurs et sans décor, cela n'attire pas les foules. Il y a quelques mois, je suis allé voir «*Les Damnés*» – dont le metteur en scène est belge – à la Comédie française: ce spectacle est incroyable d'actualité, tout en portant la marque d'une production époustouflante qui conquiert un public enthousiaste.

M. le président. – Les incidents sont clos.

5 Questions orales (Article 81 du règlement)

5.1 Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien à la bande dessinée»

M. Pascal Baurain (cdH). – Madame la Ministre, en janvier dernier comme chaque année, le monde de la bande dessinée s'était donné rendez-vous à Angoulême à l'occasion de son 44^e festival. Les amateurs du 9^e art ne restent jamais indifférents aux albums qui sont primés à cette occasion. Or, une fois n'est pas coutume, la plus haute distinction, à savoir le Fauve d'or, a été décernée à deux Belges, Eric Lambé et Philippe de Pierpont, respectivement auteur et scénariste de «*Paysage après la bataille*».

Cet événement m'a semblé être une bonne occasion pour faire, avec vous le point sur le soutien réservé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce secteur. Sachant qu'il se porte bien – environ 10 % des livres vendus sont des BD –, que son chiffre d'affaires n'a cessé d'augmenter depuis 15 ans, j'imagine que ce ne sont pas des Jean Van Hamme ou des Philippe Geluck qui nécessitent un financement public.

En revanche, comme les films d'auteur au cinéma, il existe une mouvance artistique qui n'hésite pas à sortir des sentiers battus et du traditionnel ouvrage aux 44 pages en couleurs. C'est bien le cas de «*Paysage après la bataille*», un récit de 420 pages, économe en couleurs et en paroles, qui a nécessité plusieurs années de recherches.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous rappeler les montants budgétaires qui sont alloués au soutien de la bande dessinée en Belgique francophone? Comment ces montants sont-ils ventilés? Quelles sont les conditions pour pouvoir en bénéficier? Un soutien est-il prévu pour la promotion de nos artistes à l'étranger, par exemple à l'occasion d'un festival comme celui d'Angoulême? Quelle répartition faites-vous entre les éditeurs, d'une part, et les créateurs, d'autre part?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En 2017, le budget alloué à la promotion de la bande dessinée en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 193 000 euros. Ce budget était de 132 000 euros en 2015 et en 2016. Vous aurez noté l'importante augmentation.

Ces crédits servent essentiellement à soutenir des projets de bande dessinée. Au minimum, 50 % de ce budget est directement octroyé à des auteurs, dessinateurs et illustrateurs. De plus, environ 30 % de ce budget sert à soutenir des projets portés par des éditeurs. Le reste du budget, environ 20 %, est utilisé pour soutenir des animations et des actions de promotion et de valorisation de la bande dessinée, des projets de réédition d'œuvres patrimoniales ou la traduction d'œuvres significatives. Le soutien aux auteurs et éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles est accordé sur la base de candidatures déposées devant la Commission d'aide à la bande dessinée, qui se réunit quatre fois par an.

Les soutiens aux auteurs sont de plusieurs ordres et les montants varient de 1 500 euros pour des bourses de résidence à 25 000 euros pour une bourse «année sabbatique», c'est-à-dire une seule par an. Par exemple, l'ouvrage *«Paysage après la bataille»* d'Éric Lambé et Philippe de Pierpont aux Éditions Fremok, qui a récemment été primé à Angoulême, comme vous l'avez souligné, a reçu une bourse d'aide à la création de 9 000 euros. Il est raisonnable de dire que ce projet aurait eu plus de mal à voir le jour sans l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La présence des éditeurs et des auteurs de la Fédération au Festival d'Angoulême est gérée pour ce qui la concerne par Wallonie-Bruxelles International. Pour vos questions relatives à cet aspect-là, je me permets de vous renvoyer vers le ministre-président.

5.2 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Forfaitarisation des aides à l'emploi dans l'éducation permanente»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, je reviens sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) qui devrait se traduire par une forfaitarisation, mais est toujours à l'examen. Sa concrétisation reste préoccupante, notamment pour l'éducation permanente, un des deux secteurs dans lequel la réforme sera mise en œuvre à titre pilote en Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si l'objectif annoncé de cette réforme est la simplification dans un cadre financier inchangé, la forfaitarisation telle qu'elle semble se mettre en place actuellement a des impacts négatifs pour chaque structure. En effet, la

réforme envisage d'attribuer les montants des points APE sur la base de ceux effectivement réalisés en 2015. Il n'est dès lors pas tenu compte de la situation réelle de l'emploi, faite aussi de congés, d'absences, de crédits-temps octroyés et d'un personnel pas toujours remplacé. Comment les nouveaux emplois APE, créés en 2016 par exemple, seront-ils maintenus? Il est envisagé de conserver ces postes et de conclure des conventions pour des dispositifs à durée déterminée, c'est-à-dire de créer des APE rotatives.

Par ailleurs, jusqu'à présent, l'exemption de cotisations patronales intègre l'ancienneté. Ce mécanisme perdurera-t-il? On sait qu'il dépend en partie de l'État fédéral ou d'orientations qui ne sont pas prises par le gouvernement wallon ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelles sont les autres synergies envisagées entre les différents mécanismes et programmes d'aide existants ou qui seraient mises en place dans le secteur de l'éducation permanente? Les aides seront-elles cumulables avec les aides APE réformées? Pouvez-vous nous préciser comment le système sera financé?

En tant que ministre fonctionnelle, comment allez-vous piloter les aides à l'emploi en éducation permanente? Comment intégrez-vous les enseignements de l'évaluation du fonctionnement du décret? En juin, vous m'aviez dit que vous souhaitiez en tenir compte.

Par ailleurs, où en est la concertation entre le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement wallon? Je regrette que votre collègue du gouvernement wallon ne semble pas vouloir faire part de sa stratégie. J'ose espérer que vous aurez des orientations bien précises.

Comment s'effectue la concertation entre le gouvernement et le secteur des employeurs de l'éducation permanente? La gestion paritaire que vous annoncez souhaiter sera-t-elle mise en place? Quelles sont les prévisions budgétaires dans le secteur? Son financement sera-t-il renforcé, au-delà du financement suffisant et pérenne pour couvrir les emplois existants? Quel est votre calendrier pour l'entrée en vigueur de la réforme des aides à l'emploi dans votre secteur de compétences? En Région wallonne, elle est fixée au 1^{er} juillet 2017.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, je partage votre vigilance à l'égard de ce dossier de la réforme des postes bénéficiant des APE en Région wallonne. Je ne pourrai toutefois pas répondre à toutes vos questions, car, comme d'autres, j'attends la note du cabinet de Mme Tillieux. Elle devrait me parvenir dans les prochaines semaines, voire dans les prochains jours. Je suppose que nous pourrons refaire le point le moment venu. À ce stade, je ne suis pas plus en mesure que vous d'avoir une idée précise

des modalités pratiques qu'elle a prévues, ni des retombées directes de cette note sur le secteur dont j'ai la tutelle. Je peux cependant vous rassurer quant à l'attention toute particulière que j'accorde à ce dossier pour lequel, en tant que chef de cabinet, j'ai eu la chance de négocier la note initiale de janvier 2016. Je connais donc les tenants et les aboutissants des principes qui y figurent.

Je tiens par ailleurs à souligner que je collabore étroitement avec le secteur et, en particulier, dans ce cadre, avec les employeurs, c'est-à-dire les deux fédérations que sont la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSOC) et la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA). Elles se réunissent d'ailleurs toutes deux au sein de mon cabinet afin de suivre le dossier en fonction des informations que nous pouvons rassembler.

Je voudrais rappeler un principe de base essentiel. D'une part, d'après les principes que j'espère pouvoir vérifier prochainement, les APE rotatives sont une forme de programme de transition professionnelle (PTP) révisé. Ces emplois rotatifs correspondent à de réelles politiques de soutien à l'emploi, de mise à l'emploi et de formation des travailleurs. D'autre part, les anciennes APE seront dorénavant des politiques strictement fonctionnelles. Le double emploi du terme «APE» entraîne évidemment un certain nombre de confusions ou de raccourcis, mais nous disposerons bien d'un soutien à des politiques fonctionnelles destinées à l'emploi. Cependant, comme je l'ai mentionné, j'attends de voir comment la note de la ministre Tillieux reflètera cette distinction.

Cinq principes guideront la façon dont je gèrerai les négociations dans ce dossier. Le premier est un principe d'égalité entre tous les postes APE. Je serai donc vigilante – et j'espère ne pas être la seule – pour que des progrès ne soient pas faits uniquement sur des anciennes APE communales au détriment des APE associatives non marchandes. En effet, comme vous le savez, il existe des APE communales visant à soutenir des structures telles que les centres culturels, et je souhaite voir avancer les choses en parallèle. Je ne désire pas que l'on consacre trop d'énergie au transfert des APE communales au risque d'oublier la régulation des APE non marchandes de type associatif.

Le deuxième principe est la non-diminution du volume d'emplois dans les secteurs qui me concernent. Je rappelle que l'accord prévoit bien que les emplois doivent être sauvegardés. Je sais en outre que le cabinet de la ministre Tillieux a attentivement veillé à disposer d'un inventaire complet, par employeur, de l'état de l'emploi actuel.

Cela permettrait de savoir à quelle commission paritaire effective se rapporte chaque emploi. Je vais prendre un exemple au hasard. Un employeur associatif peut très bien être reconnu

comme opérateur de cohésion sociale et dépendre d'un décret de la Région wallonne relatif à la cohésion sociale et à l'action sociale, par exemple pour l'alphabétisation, et en même temps être reconnu comme opérateur d'éducation permanente. L'affinage des chiffres nécessite donc de savoir s'il s'agit d'un employeur actif dans l'alphabétisation ou dans l'éducation permanente. S'il s'agit des deux, à quel budget sont destinés les moyens dont cet employeur bénéficie grâce aux APE? Il serait donc réducteur de croire que le travail colossal que doit accomplir Mme Tillieux est simple. Je comprends qu'un certain temps soit nécessaire pour le réaliser.

Le troisième principe que je suivrai concerne le calcul du nouveau forfait. Il faut qu'il colle le plus possible à la situation d'emploi effective, opérateur par opérateur. Ce n'est pas toujours simple. Rappelez-vous les difficultés que nous rencontrons depuis des années pour obtenir un petit et un grand cadastre de l'emploi dans les secteurs. Dans ce cadre, quelle est l'évolution de l'enveloppe octroyée sur la base de l'ancienneté et de l'indexation? Les deux volets me paraissent importants.

Le quatrième principe concerne les opérateurs titulaires d'agrément multiples. Je souhaite connaître leur répartition. Enfin, le cinquième principe porte sur la simplification administrative de la justification de la subvention selon l'intention initiale de la réforme. Ce sont donc les cinq principes qui guideront ma négociation avec ma collègue de la Région wallonne, laquelle est aussi attentive à ces aspects. Je sais que son cabinet est en train d'accomplir un travail particulièrement important.

Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, l'évaluation du décret de 2003 régissant le secteur de l'éducation permanente s'inscrit clairement aussi dans ma volonté de soutenir ce secteur – ce n'est pas pour rien que j'ai veillé à son refinancement – et d'assurer que celui-ci et ses acteurs soient pérennes, y compris en ce qui concerne l'emploi. Au-delà du refinancement qui a déjà été accordé en 2017 par le gouvernement et qui couvre également les emplois pour les associations reconnues et bénéficiant d'un contrat-programme, le maintien de l'emploi constituera bien un des enjeux du travail de concertation devant avoir lieu au sein du comité de pilotage du décret.

Pour information, ce dernier a tenu sa première réunion ce lundi.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Il est important de rappeler pourquoi nous avons été si attentifs à obtenir le cadastre des APE. C'est une demande que nous avons formulée depuis longtemps avec le MR.

Voilà une des explications qui pourraient nous renseigner. Nous l'avons reçue et nous avons constaté un volume d'emplois «disponibles» et

cette fourchette à partir du volume effectivement employé.

Je vous remercie de nous communiquer l'ensemble de ces principes et ces informations. Je constate que j'en obtiens davantage auprès de vous qu'auprès de la ministre de l'Emploi. Je le regrette, car, en Région wallonne, nous avons rarement l'occasion de recevoir des informations aussi précises. Je n'ai pas non plus obtenu toutes ces informations auprès du cabinet. Je prends acte du fait que le comité de pilotage ne s'est réuni que ce lundi et j'interrogerai Mme Tillieux pour connaître le fonctionnement de ce comité.

Quant aux balises que vous fixez et aux principes que vous rappelez, j'attire votre attention sur l'absence de diminution du volume d'emplois. Le cabinet de Mme Tillieux m'a indiqué, tout comme le secteur, qu'il convient de travailler sur la base de 2015 uniquement et sur les points effectivement utilisés et pas sur l'emploi tel que proposé ou existant aujourd'hui. Les données relatives à 2016 ne seront pas disponibles tout de suite. Il est évidemment fondamental de conserver ces volumes d'emploi. Enfin, je partage aussi votre avis sur la simplification administrative: puisqu'on va modifier le fonctionnement et travailler avec un subventionnement, il conviendrait que cela puisse se faire de manière simplifiée.

5.3 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Statut des artistes»

5.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Statut de l'artiste – Déclarations sur le contrôle de la disponibilité des artistes»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez participé dernièrement à la traditionnelle réception organisée le Réseau des Arts à Bruxelles (RAB), son pendant flamand, le *Brussels Kunstenoverleg (BKO)*, le Conseil bruxellois des musées, la Concertation des centres culturels bruxellois et *Cultuurcentrum Brussel*. Vous y étiez invitée, ainsi que vos homologues, à présenter vos priorités pour l'année 2017. Lors de la partie de la conférence à laquelle j'ai pu assister, vous avez rappelé, avec le ministre Gatz, votre objectif de faire avancer le dossier du statut des artistes.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Quelles sont les dernières initiatives que vous avez prises? Avez-vous défini une position commune sur le fond avec M. Gatz? Si oui, quelle est

cette position et quelles sont vos revendications? Mise à part l'intention de renvoyer ensemble la balle au niveau fédéral, avez-vous pris, à votre niveau, d'autres décisions relatives au statut des artistes? Il est important de réfléchir aux actions que nous pouvons prendre à notre niveau avant de renvoyer ce dossier à d'autres.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion d'aborder la question du statut des artistes en commission de la Culture et en séance plénière.

À la fin du mois de septembre, vous évoquiez dans «*L'Écho*» une rencontre avec les ministres régionaux de l'Emploi afin de discuter de la manière dont «le chômage accompagne l'artiste». Selon moi, c'est positif. Dans la foulée, j'ai interpellé le ministre Gosuin sur le travail mené par la Région de Bruxelles-Capitale dans ce dossier. Je ne vous cache pas ma surprise lorsqu'il m'a indiqué que le chômage des artistes et leur statut n'étaient pas à l'ordre du jour de cette réunion.

Vos services ont-ils, en parallèle, assisté à des groupes de travail sur le statut de l'artiste? Pourriez-vous me préciser les conclusions de la rencontre avec les ministres régionaux de l'Emploi sur le statut de l'artiste et des emplois du secteur culturel subventionnés par les Régions? À la suite du travail de fond mené avec le secteur culturel et par M. Gatz sur la réforme du statut de l'artiste, quelles positions défendez-vous auprès du gouvernement fédéral? Le point sera-t-il prochainement inscrit à l'ordre du jour du comité de concertation?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame, Monsieur, vous m'interrogez sur les suites qui seront données au travail mené avec le secteur culturel et avec M. Gatz sur le statut des artistes. Vous désirez également savoir s'il existe déjà des groupes de travail. Le travail de fond que vous évoquez a, justement, été réalisé par un groupe de travail, le groupe «Statut et emploi» de la coupole «Artistes au centre» de l'opération «Bouger les lignes». Vous trouverez ses recommandations dans la synthèse, téléchargeable, et dans l'état des lieux dressé, en parallèle, par le Guichet des arts.

Le contenu de ces documents ayant déjà été abordé en commission, je n'y reviendrai pas. Les comités de suivi opérationnel qui examinent les propositions des groupes de travail sont aujourd'hui à l'œuvre. Leurs propositions me parviendront vers la fin de février. Nous aurons donc l'occasion de revenir en temps opportun sur l'ensemble des mesures envisagées, en ce compris sur les mesures proposées dans le cadre d'une réforme du statut de l'artiste pour notre niveau de pouvoir.

Du côté néerlandophone, une étude menée par le *Kunstenloket* vient d'être publiée sur les positions socio-économiques des artistes. C'est dans le cadre du lien entre cette étude et «Bouger

les lignes» que mon cabinet est en contact avec celui du ministre Gatz pour tenir compte de cette réflexion à laquelle sont associées nos administrations. Je leur laisse un peu de temps pour me donner le résultat de leur travail.

Vous évoquez le comité de concertation qui pourrait être saisi. La commission «Artistes» pourrait être également interpellée. Entre-temps, je continue à dialoguer avec mes homologues des différents niveaux de pouvoir, mais je tiens à dire que la réunion que j'ai eue avec M. Gosuin portait sur l'Enfance, compétence qu'il détient également, et pas sur le statut de l'artiste. Par ailleurs, je vais avoir des réunions avec les ministres régionaux de l'Emploi – Mme Tillieux et M. Gosuin –, mais j'attends d'avoir avec M. Gatz une position commune qui nous permettra d'être cohérents, surtout pour le cas de Bruxelles. Je préfère finaliser ma discussion avec M. Gatz avant d'interpeller M. Gosuin et l'autorité fédérale sur le statut particulier et l'accompagnement de l'artiste.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je vais examiner les documents que vous avez mentionnés ainsi que l'étude néerlandophone. J'ai noté que les conclusions francophones seront déposées à la fin de février.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je sais que nous ne sommes pas tout à fait autonomes pour trancher certains points qui dépendent aussi du gouvernement fédéral et des Régions. Néanmoins, je me dis parfois que l'image que nous devons donner au secteur ne doit pas être très glorieuse, tant nous avons peu de choses concrètes à proposer à chaque fois que nous revenons sur ce dossier. Faisons de nos concertations avec les autres niveaux de pouvoirs notre dossier prioritaire. Sans cela, nous risquons de ne plus être crédibles très longtemps!

5.5 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir des Magritte du Cinéma»

Mme Isabelle Emmery (PS). – En cette saison, il n'est pas rare que nous évoquions ensemble l'une ou l'autre question qui fait débat autour de la cérémonie des Magritte. Ce thème est un marronnier de notre commission.

Créé pour contribuer à mettre en valeur les talents issus de notre cinéma belge francophone auprès du public et pour faire connaître les artisans multiples qui contribuent à faire éclore les œuvres, ce rendez-vous annuel du cinéma belge francophone ne laisse en tout cas pas la profession indifférente. Pour autant, la cible, autrement dit le public, est-elle atteinte? Les Magritte parviennent-ils à semer une graine dans les esprits et à installer dans le cœur des spectateurs francophones les noms qui résonnent avec prestige au-delà de nos

frontières? J'avais déjà évoqué l'absence des frères Dardenne à cette cérémonie à la faveur du décret sur l'audiovisuel.

Pour paraphraser les échanges entre Bouli Lanners, cinéaste maintes fois primé, mais au franc-parler légendaire, qui s'est exprimé avant la remise des prix, et Patrick Quinet, coprésident de l'Académie André Delvaux, qui acceptaient récemment de croiser leurs arguments et points de vue sur le sujet dans les colonnes d'un quotidien, je dirais qu'il faut regarder au-delà du principe même de compétition et des travers que ce genre d'exercices comporte. Il convient de continuer à développer le projet en partant de «l'expérience utilisateur», c'est-à-dire du public, des non-professionnels, jeunes et moins jeunes, et d'accroître la communication efficace auprès de ceux-ci.

Pour ma part, j'estime que ce type d'événement a sa place en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais que l'ouvrage mérite certainement d'évoluer au gré des critiques pertinentes qui sont formulées. Selon moi, la fête du cinéma belge doit rester à l'agenda, quitte à aménager certains points de son organisation.

Madame la ministre, quel bilan tirez-vous de l'édition 2017? Sur la base de ce bilan, pourrait-on répondre encore mieux aux objectifs de base et contribuer toujours plus à exposer auprès de nos publics l'immense diversité et l'immense qualité du cinéma belge francophone?

En conclusion, après sept ans de réflexion – ne dit-on pas que sept ans, c'est l'âge de raison? –, gageons que le moment est propice à une évolution positive. Allons de l'avant, mais tirons un bilan des aspects moins positifs de l'événement!

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – J'ai plutôt envie de dresser un bilan positif de cette 7^e édition des Magritte, et pas uniquement sur le plan de la mode qui a été mise en valeur. En effet, comment ne pas se réjouir de voir triompher Bouli Lanners, réalisateur confirmé, de voir reconnue toute une nouvelle génération de cinéastes à travers les prix reçus par «Parasol», «Keeper» et «Je me tue à le dire» qui sont tous les trois des premiers films. Nos techniciens, acteurs, auteurs, réalisateurs, producteurs méritent amplement ce coup de projecteur sur leurs talents.

BTV, productrice de l'émission, a toujours diffusé celle-ci en direct et en clair sur son antenne depuis 2015. La cérémonie est aussi disponible en direct et en *streaming* sur la page Facebook de BTV, tandis qu'elle est également diffusée en direct à l'UGC De Brouckère.

Les médias de la RTBF diffusent eux aussi la cérémonie des Magritte du Cinéma, le 8 février à 21h15, soit quatre jours après la diffusion en direct sur BTV. Le public pour ainsi dire du monde entier pourra suivre cette cérémonie en différé sur

TV5 – France, Belgique, Suisse, Europe, Afrique, Maghreb, Orient, Asie, Pacifique, États-Unis et Amérique latine –, à partir de ce lundi 6 février. Sans compter que la cérémonie est intégralement disponible sur YouTube, trois jours à peine après l'événement.

Même après sept éditions, les Magritte du Cinéma évoluent chaque année pour mieux répondre à nos objectifs communs et, comme vous, je m'en félicite. En 2016 par exemple, un Magritte a pour la première fois récompensé le meilleur court-métrage d'animation. Et le Magritte du meilleur premier film a pour la première fois été décerné. Ce changement a particulièrement porté ses fruits en 2017, avec une très belle mise en valeur de nouveaux cinéastes belges.

Comme vous le soulignez, le lien avec le public reste toutefois un enjeu majeur. Cette année, une convention a été signée avec l'Académie André Delvaux, organisatrice des Magritte, la Quadrature du Cercle, association regroupant les programmeurs cinéma des principaux centres culturels, et Ciné-Club en Communauté française, pour organiser dans la foulée des Magritte des séances de projections des films lauréats dans leurs salles. Il y a d'ailleurs une publicité à ce sujet qui tourne en ce moment sur les chaînes radio de la RTBF. Ce sera l'occasion pour le public de voir ou de revoir dans une salle de cinéma ces films mis en lumière lors de la cérémonie.

Même si aujourd'hui les possibilités de voir des films sont multiples, du DVD à la VOD en passant évidemment par la diffusion télévisuelle en clair ou en crypté, il nous paraît important de préserver la possibilité pour le public de voir les films dans les conditions pour lesquelles ils ont été produits, c'est-à-dire en salle de cinéma. C'est dans des centres culturels et dans des salles de cinéma que ces films vont être projetés et je m'en réjouis.

Les Magritte du Cinéma ne sont pas un événement figé. L'évolution doit être permanente. L'ouverture, la diversité, le mélange des différences doivent rester la ligne directrice. Le label «Magritte», accolé aux films lauréats, est une très belle mise en valeur, un gage de visibilité pour certains, une carte de visite très utile pour les films suivants. J'espère que cette cérémonie existera encore longtemps, nous permettant ainsi de saluer les nombreux talents qui font le cinéma belge francophone.

À ce titre, pour répondre à ceux qui pensent que les lauréats sont toujours les mêmes et que le jeu des récompenses tourne en circuit fermé, je tiens à rappeler que, cette année, 25 talents ont reçu un Magritte dont 15 pour la première fois, ce qui apporte la preuve d'un véritable renouvellement! Les «Magritte du cinéma» contribuent donc à valoriser l'extraordinaire richesse et diversité du cinéma belge francophone auprès de son public à Bruxelles et en Wallonie, en Fédération Wallonie-

Bruxelles.

Les lauréats de cette cérémonie sont le reflet de la réelle diversité de notre cinéma et leur écho à l'international est toujours plus vaste et vivace. Je prends l'exemple du film «Parasol». Je me suis retrouvée assise à côté de l'un des responsables du festival d'Angoulême qui s'étonnait que l'on ne lui ait pas proposé ce film. Il a voulu le visionner et en obtenir une copie pour le projeter à Angoulême. Voilà ce que l'on pourrait nommer un «bénéfice collatéral» de cette soirée.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Je vous sens pleine d'enthousiasme par rapport à la nouvelle édition qui se prépare. Cette soirée des Magritte du cinéma a toute son utilité et l'exemple que vous venez de donner est éloquent de ce point de vue. À bien des égards, cette cérémonie n'est pas figée. Peut-être conviendrait-il d'ailleurs d'y inclure les séries qui remportent un vif succès hors de nos frontières grâce aussi à leurs acteurs très talentueux.

Je voudrais également vous demander si les lauréats sont sensibilisés à l'opération «Cinéastes en classe» et à l'outil qu'elle constitue.

5.6 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Festival ProPulse»

M. Olivier Maroy (MR). – La sixième édition du festival ProPulse vient de s'achever à Bruxelles. Organisé depuis 2012 par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce festival s'adresse avant tout aux professionnels belges et étrangers à la recherche de nouveaux talents à programmer. Pendant cinq jours, les programmeurs, agents, managers et journalistes ont pu découvrir gratuitement 69 concerts et spectacles, allant de la musique classique à la chanson française, en passant par le jazz, les arts forains, le théâtre, la danse, et j'en passe. L'affiche du festival était particulièrement riche et variée.

Madame la Ministre, ce festival semble parfaitement remplir sa fonction d'intermédiaire. Ainsi, l'édition précédente avait débouché sur l'organisation de seize tournées, soit un total de 200 dates, dans 89 lieux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pouvez-vous indiquer le budget consacré à ce festival en ce qui concerne l'édition 2017 qui vient de s'achever? Les professionnels étrangers étaient-ils au rendez-vous? Les artistes candidats ne reçoivent pas de cachet, mais bénéficient d'un défraiement. En quoi ce dernier consiste-t-il? J'ai consulté la composition des jurys. La liste est particulièrement longue, mais l'affiche est également vaste. Les membres du jury sont-ils rémunérés? Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir quelques précisions sur cette rémunération?

En outre, j'ai pointé une initiative très originale: une *webradio* a été mise en place pour permettre l'écoute des groupes programmés. Qu'en est-il des radios traditionnelles? Je vois que certaines d'entre elles sont d'ailleurs partenaires du festival. Diffusent-elles les groupes candidats? Fournissent-elles des efforts en ce sens? Participent-elles donc à la mise en avant des artistes sélectionnés?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La sixième édition du Festival ProPulse s'est effectivement clôturée ce vendredi 3 février, après cinq jours de concerts et de spectacles à Flagey, au Théâtre national et au Botanique. Je vous remercie, Monsieur le Député, d'avoir mis en évidence certains éléments essentiels. Organisé par la Communauté française depuis 2012, il vise avant tout les professionnels, belges et étrangers, à la recherche de nouveaux talents à programmer. Ils ont découvert gratuitement 69 projets allant de la musique classique, comme vous l'avez dit, à la chanson française et au jazz.

Pour l'édition 2017, le budget global s'élève à 140 680 euros. Les postes principaux sont les suivants: graphisme et impression, promotion, affichage, engagement d'un attaché de presse, rémunération des techniciens, location du matériel technique et d'instruments, défraiement des artistes belges et étrangers, catering et repas des artistes et des techniciens, remboursement des frais exposés par les trois lieux, Flagey, le Théâtre national et le Botanique. Environ 70 professionnels étrangers se sont inscrits. Ils viennent de France, de Suisse, du Canada, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Finlande, de Suède, du Danemark, des Pays-Bas, pour ne citer que quelques pays. Des Belges, je vous rassure, sont également inscrits. Le total est de 822 professionnels inscrits.

Le défraiement consiste en un *per diem* de 65 euros par personne, artiste ou technicien du groupe. Le montant est le même pour tous les artistes. Le fait que les groupes ne soient pas rémunérés au-delà d'un *per diem* s'explique par le fait que ce festival est, pour eux, une opération de visibilité leur donnant la possibilité de décrocher des engagements pour des dates ultérieures. Dans certaines bourses de spectacles à l'étranger, comme les salons de la musique, les artistes ne sont même pas défrayés du tout. De même, les artistes, agents, labels, etc, organisent souvent, à leurs propres frais, des *showcases* pour faire connaître leurs projets auprès des programmeurs.

Le Festival ProPulse s'intègre donc dans la stratégie de mon département, visant non seulement à octroyer des subventions aux artistes, mais aussi à soutenir la diffusion et la décentralisation de leurs créations. C'est pourquoi il est organisé par le Service de la diffusion des arts de la scène. Les catégories retenues couvrent l'ensemble des disciplines soutenues dans le cadre du décret des

arts de la scène. En résumé, il s'agit du théâtre, de la danse, des arts du cirque et de la rue, du conte et des différents styles de musique.

Pour ce qui est du jury, cette année, 550 candidatures ont été retenues, toutes catégories confondues, pour 69 places. Vu ce nombre très élevé de candidats et pour garantir un certain nombre d'éléments, il est indispensable de faire appel à des professionnels spécialisés – programmeurs, journalistes, etc. – issus de chaque secteur. En réalité, vous vous en doutez, aucun membre du jury n'examine les 550 candidatures. Par exemple, les spécialistes du jazz votent pour les groupes de jazz. Il importe de constituer un réservoir de votants assez large, afin de s'assurer une diversité suffisante des avis artistiques pour chacune des catégories.

Les membres du jury ne sont absolument pas rémunérés. Ils effectuent ce travail dans le cadre de leurs fonctions professionnelles et par souci de découvrir et de soutenir de nouveaux groupes et projets artistiques. La sélection se déroule en plusieurs étapes, détaillées sur le site de l'événement Propulsefestival.be.

Pour les relais en radio, il existe un partenariat avec la RTBF qui assure la promotion de l'événement, à travers une campagne radio et télé. Par ailleurs, la radio Pure FM est fortement impliquée dans l'événement, depuis la première édition. Cette année, une équipe était présente sur place pour réaliser des interviews et enregistrer des extraits des concerts qui seront diffusés dans une émission spéciale.

Un soutien rédactionnel est également mis en place à travers le site internet de Pure FM qui a un taux de visite élevé. La radio a également organisé un concours sur antenne concernant les groupes programmés en soirée et qui sont accessibles au grand public. Néanmoins, la diffusion sur antenne de groupes reste fortement limitée, du fait que l'événement met en avant de jeunes talents en devenir, encore peu connus pour la plupart. Certains artistes comme Noa Moon, Antoine Chance ou Faon-Faon ont d'abord été programmés au Festival ProPulse mais sont passés sur antenne, une année plus tard, au moment où leur notoriété avait déjà un peu évolué.

D'autres radios de la RTBF couvrent en partie l'événement, notamment au niveau de l'information. Il y a eu des sujets dans les journaux, une présence dans les émissions culturelles, etc. De nombreux médias – presse écrite, radio, télé, web – couvrent également l'événement de manière assez large et je les en remercie.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète et très transparente sur ce festival ProPulse qui connaît un succès indéniable et je m'en félicite. Je «kiffe» ProPulse! (*Rires*) Longue vie à ce festival qui, de toute évidence, contribue au rayonnement de nos artistes. C'est une belle réus-

site, en tout cas jusqu'à ce jour. J'espère que cela pourra continuer.

(M. Olivier Maroy prend la présidence)

5.7 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ouverture de "Mode and Design Center" (MAD) à Bruxelles»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, depuis la fermeture, il y a 32 ans, du Design Center dans les Galeries Ravenstein, il n'y avait plus à Bruxelles de lieu destiné à la mode et au design. À l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale et de la ville de Bruxelles, l'ASBL La Maison de la Mode et du Design (MAD Brussels) a été créée en 2010. Elle a déjà accompagné plus de six cents porteurs de projets, guidé quatre cents demandeurs d'emploi et accueilli quelque cent quarante mille visiteurs.

L'ASBL va se doter d'un *Mode and Design Center* d'une superficie de 3 000 m², avec pour objectif de renforcer la promotion, l'accompagnement et le développement des stylistes et des designers. Afin de concrétiser ce centre dédié à la mode et au stylisme, la participation financière de la Région de Bruxelles-Capitale, de la ville de Bruxelles et l'utilisation de fonds FEDER ont permis de dégager un budget de quelque 7,5 millions d'euros.

Pouvez-vous m'indiquer le montant de la participation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce projet? Y est-elle associée? Si oui, quel est son rôle? Sinon, pourquoi ne l'est-elle pas? Avez-vous pris d'initiative des contacts avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles sur ce projet précis? Pouvez-vous nous présenter les actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de mode et de design? Des synergies pourraient-elles voir le jour avec MAD Brussels? Au moyen de quelles opérations pourriez-vous soutenir cette ASBL?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Depuis plusieurs années, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient activement le secteur du design et de la mode. Il a bénéficié en 2017 d'un budget de 291 000 euros. Une instance spécifique a d'ailleurs été instaurée en 2011 – le Comité design & mode – pour examiner les demandes des stylistes et des designers. Ce comité est composé d'un nombre défini d'experts – dont trois représentants de la Commission consultative des arts plastiques – reconnus pour leurs compétences en mode ou en design. Outre la bourse d'aide au prototypage ou à la recherche, des soutiens pour l'organisation d'un événement ou d'une résidence à l'étranger voire pour l'acquisition de matériel peuvent également être sollicités.

Parallèlement aux demandes soumises au Comité design & mode, trois organismes bénéficient actuellement d'un soutien au fonctionnement sous la forme d'une convention: le Centre bruxellois de la mode et du design – devenu MAD – pour un montant de 29 700 euros, le Grand-Hornu Images – devenu Centre d'innovation et de design au Grand-Hornu – pour 49 500 euros et l'Office provincial des métiers d'art pour 32 199,67 euros. En outre, des soutiens ponctuels sont octroyés à certaines manifestations telles que le «*Design September*» pour 12 000 euros, «*Art dynamique*» pour 10 000 euros, *Luxe fashion week* pour 5 500 euros, et le défilé de la Cambre pour 12 000 euros. De plus, le service des arts plastiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles détache un membre de son personnel à l'Agence Wallonie-Bruxelles Design/Mode (WBDM), lancée en 2006 avec une importante contribution structurelle de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers. Cette agence publique soutient depuis 2006 les designers et les entreprises dans leur développement international.

Enfin, il faut signaler l'existence de l'*Art and design Atomium museum* (ADAM), héritier de la collection *plasticarium* et opérateur d'initiatives privées soutenues par la ville de Bruxelles qui accueille également des expositions temporaires en partenariat avec d'autres opérateurs du secteur. Ce dernier a également reçu un soutien du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un montant de 15 000 euros.

Nous soutenons financièrement le MAD depuis 2012 par une subvention annuelle de 30 000 euros, afin qu'il puisse accueillir et accompagner les jeunes designers. Depuis le début de 2015, à la suite de la réduction de 1 % pour tous les organismes conventionnés, le montant de leur subvention a été ramené à 29 700 euros. Une nouvelle convention pluriannuelle est en cours d'élaboration pour les années 2017 à 2019.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été sollicitée pour le *Mode & Design Center*, nouvelle implantation du MAD. Je l'ai néanmoins visité, avec plaisir, en octobre dernier en compagnie de sa directrice, Mme Lambert. Par contre, ce projet a été soutenu par la ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et le Fonds européen de développement régional. Plusieurs collaborations entre le MAD et WBDM ont déjà eu lieu, notamment pour le projet «*Belgium is Design*» à Milan et l'action mode à Tokyo en octobre 2016. Une nouvelle collaboration est en cours pour le projet «*Belgium is Design*» à Milan en avril 2017 et au MAD en septembre 2017.

Enfin, les opérations associant le MAD à d'autres opérateurs sont envisageables, tant dans le secteur de la mode que dans le secteur du design et toutes ses déclinaisons – design de production, design textile et *food design* – seront analysées par les services de l'administration générale de la Culture et par mon cabinet, selon les

demandes des opérateurs.

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, j’ai pu découvrir la Maison de la Mode et du Design et je peux vous dire combien j’ai été séduit – et même enthousiasmé – par la créativité de ces jeunes et parfois moins jeunes. Je me réjouis vraiment et vous remercie pour votre réponse très complète qui détaille tout ce que fait la Fédération dans le domaine de la mode et du design.

5.8 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Initiatives prises pour réduire les expositions trop longues à des décibels trop élevés»

M. Philippe Knaepen (MR). – La presse s’est fait l’écho de la Semaine du son de Bruxelles, qui est l’occasion de sensibiliser les consommateurs, mais aussi les professionnels du son, au danger que constitue une exposition trop importante à des décibels élevés. En effet, une telle exposition pendant des périodes plus ou moins longues peut endommager durablement et irrémédiablement l’oreille interne. Ces troubles auditifs peuvent, par la suite, causer des troubles du sommeil, des problèmes cardiaques ou augmenter les risques de pneumothorax. Aujourd’hui, qu’il s’agisse d’un concert, d’un festival ou d’un événement musical, le son y est bien souvent trop fort.

Avez-vous été sensibilisée à ce problème? Quelle est votre réflexion à ce sujet? Des mesures ont-elles déjà été prises? Comptez-vous en prendre? Pourrait-on mettre en place des dispositifs afin d’inciter les professionnels du son à réduire le volume? Des campagnes de sensibilisation ont-elles déjà été organisées?

Les organisateurs de la Semaine du son proposent un label visant à rendre les concerts non nocifs pour les oreilles, le label «90 dB Concert». Madame la Ministre, ce type de label pourrait-il être généralisé? Je pense notamment à certains festivals qui se déroulent pendant l’été et lors desquels le volume du son est bien supérieur aux 90 décibels recommandés par les médecins.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – L’exposition à un volume élevé de décibels lors des concerts et des festivals est une question récurrente. C’est une problématique compliquée, car de nombreux facteurs entrent en ligne de compte pour l’évaluation du niveau sonore. En effet, des variables comme le volume, l’isolation, la résonance et la durée d’exposition au son peuvent influencer les conséquences. Il est donc difficile d’émettre des règles valables pour tous.

À l’heure actuelle, il n’existe pas de norme imposée et respectée en Communauté française.

La seule base existante est l’arrêté royal fixant les normes acoustiques pour la musique dans les établissements publics et privés. Il date du 24 février 1977 et impose une limite de 90 décibels. Or, certains acteurs, dont le Conseil des musiques non classiques, estiment que cette limite n’est ni réaliste ni respectée. Une batterie, par exemple, engendrerait déjà, à elle seule, un niveau sonore supérieur.

Généraliser le label de «90 dB Concert» apparaît difficilement réalisable. La solution est donc l’information du public et la mise à disposition de bouchons d’oreille ou de casques, pour les plus jeunes. Casques et bouchons d’oreille sont d’ailleurs de plus en plus utilisés sur les sites et l’on s’en félicite. Cette compétence appartient aux Régions, qui s’accordent également à dire que cette limite de 90 décibels ne tient pas compte de nouvelles réalités. La Région bruxelloise et la Région wallonne, à la demande de leur ministre de l’Environnement, renvoient leur législation. L’idée est d’unifier les législations des trois Régions, avec un système de limitation à trois niveaux, c’est-à-dire 85 décibels, 95 décibels et 100 décibels, en fonction du type de lieux: café, dancing, salle de concert ou festival. Là aussi, cette nouvelle législation a surtout pour but de sensibiliser le public, qui sera informé en temps réel du niveau sonore diffusé et qui pourra disposer de bouchons d’oreille et profiter de zones de repos auditif. La dynamique mise en place par les trois Régions est intéressante.

Dans le domaine de la prévention, une autre initiative est le label «*Quality Night*», qui vise à réduire les risques liés aux milieux festifs. Ce label est appliqué par 70 organisateurs de concerts et de festivals en Belgique et à Lille.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une charte sur la prévention des lésions auditives pendant les activités musicales circule dans les salles de concert et préconise un niveau sonore maximum autorisé de 103 décibels. Le niveau sonore est mesuré pendant quinze minutes à la table de mixage, à une hauteur de deux mètres au-dessus du sol. Cette mesure est jugée réaliste par le Conseil des musiques non classiques. Il souhaite que cette obligation soit inscrite dans les conventions et dans les contrats-programmes des opérateurs subventionnés. Je veillerai à ce que ce soit le cas lors du renouvellement de ceux-ci à la fin de l’année 2017. La charte a été transmise à l’ASBL Court-Circuit et aux salles du réseau Club Plasma comme étant une règle tacite à respecter. En matière de sensibilisation, les tables rondes et les séances d’information des opérateurs sont nombreuses. L’ASBL Court-Circuit a relayé la problématique auprès des lieux membres du réseau Club Plasma, tous labellisés «*Quality Night*». Ceux-ci ont pris certaines dispositions: contrôle des décibels avec affichage et limiteur, formation et mise à disposition de bouchons et de protections auditives. Chaque année, l’ASBL met en outre à

disposition le matériel d'information de l'association française AGI-SON, que vous pouvez trouver sur *agi-son.org*.

En ce qui concerne le public, différentes initiatives ont été prises, notamment par des mutualités. Je citerai l'action «Éclate-toi, pas tes oreilles!» d'une mutualité bien connue et l'équipe Festi'Team, mise en place par l'autre grande mutualité et présente sur les festivals pour faire de la prévention, notamment sur les risques auditifs. Cette dernière édite le *«Manuel de survie en festival»*. Par ailleurs, certaines maisons de jeunes organisent également des actions de sensibilisation et d'échange entre jeunes et formateurs. Enfin, des associations sont très régulièrement présentes dans les festivals pour faire de la prévention et distribuer documentation, bouchons d'oreilles et casques pour les plus jeunes enfants.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je vous remercie pour cette réponse très complète. La prévention est évidemment indispensable. Vous pourriez certainement sensibiliser deux ministres qui vous sont proches, tant à Bruxelles qu'en Région wallonne, à cette problématique. Je tiens évidemment à souligner la bonne direction prise par les organisateurs de la Semaine du son. Il existe aussi des dispositions intéressantes à ce sujet dans la législation française. Peut-être pourrions-nous nous en inspirer?

5.9 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Futur Musée du Chat et du dessin d'humour»

M. Philippe Knaepen (MR). – Le Musée du Chat et du dessin d'humour devrait s'installer dans le bâtiment «1930» situé à proximité de la place Royale. Il devrait s'étendre sur une surface de 2 500 m², dont 1 500 seront dédiés aux espaces d'exposition.

La Région de Bruxelles-Capitale compte investir 4,5 millions d'euros pour rénover le bâtiment, qui sera ensuite mis à disposition. Dans un deuxième temps, 4,5 autres millions d'euros seront nécessaires à l'aménagement des lieux et à la scénographie. Les sources de financement viendront du privé, à travers le mécénat et le sponsoring.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'indiquer quelle est l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce projet de musée? Bien que la Région puisse, depuis la sixième réforme de l'État, être active dans les politiques culturelles – j'ai déjà entendu vos commentaires quelque peu sarcastiques à cet égard –, cela ne doit pas empêcher la Fédération Wallonie-Bruxelles de participer également à ces projets et de tisser des collaborations.

Avez-vous pris contact avec Philippe Geluck ou les auteurs de ce projet de Musée du Chat? Il me semble également opportun de prendre contact avec de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela a-t-il été fait?

Le montage financier prévoit que la gestion et la conservation des œuvres seront prises en charge par une fondation, en partenariat avec l'ASBL gestionnaire du musée. En savez-vous plus sur cette fondation? De qui s'agit-il? Quel sera précisément son rôle?

En outre, ce musée risque de faire concurrence au Musée de la BD/Centre belge de la Bande dessinée financé notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette possible concurrence a-t-elle été évaluée? La présence de ce nouveau Musée du Chat risque de modifier l'offre culturelle à Bruxelles: avez-vous pris des initiatives pour faire état de cette possible concurrence aux initiateurs de ce projet et/ou à la Région de Bruxelles-Capitale? Des contacts ont-ils été pris? Pouvez-vous également nous dire sous quelle forme la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient le Musée de la BD?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Votre question, Monsieur le Député, me contraint inévitablement à contextualiser ma réponse. J'avoue être quelque peu interloquée de vous entendre affirmer sans détour que, depuis la sixième réforme de l'État, les Régions sont actives dans les politiques culturelles. Plus exactement, les Régions peuvent désormais intervenir dans les projets pour lesquels un intérêt régional spécifique se présente. Ajoutons qu'à Bruxelles s'ajoute l'obligation d'avoir un caractère bicommunautaire. Je le réaffirme donc avec force, conviction et détermination: seule la Communauté française est compétente pour la culture, et elle jouit de la primauté de compétence en la matière.

La Région bruxelloise a pris l'initiative de mettre à disposition l'un de ses bâtiments pour mettre en valeur l'œuvre de Philippe Geluck, dont l'intérêt, vous en conviendrez, est au moins de niveau national. La Communauté française avait aussi été démarchée par M. Geluck dans cette optique.

Si la mise à disposition d'un bâtiment pour son projet n'a finalement pas pu être concrétisée, il est un fait que M. Geluck, ou plus exactement la fondation créée et la Région, disposeront de l'opportunité d'introduire une demande de reconnaissance du projet et donc de subventionnement de cette institution dans le cadre du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales. Si une telle demande venait à être introduite, je ne manquerais pas, évidemment, de lui accorder la plus grande attention dans le respect des procédures, des critères et des évaluations.

Dans l'intervalle, la Communauté française n'a pas à prendre l'initiative de proposer une intervention financière au bénéfice d'un projet. Plus généralement, il est d'ailleurs interpellant de constater que la Communauté française, compétente pour la culture, est parfois plus considérée comme un distributeur automatique que comme un soutien à une philosophie culturelle et à une philosophie de politique culturelle. Je prends donc note que d'autres, au travers de ce type de projet, pensent accaparer des compétences mais, si à un moment donné un dossier est déposé, je l'examinerai dans le cadre de mes compétences.

Cette dernière considération me permet d'enchaîner sur la dernière partie de votre question concernant la concurrence potentielle entre le futur Musée du chat et le Centre de la bande dessinée. La Communauté française subventionne actuellement plusieurs dizaines de musées et de centres d'art sur son territoire, dont le Centre de la bande dessinée qui dispose d'une convention quadriennale établie dans le secteur des arts plastiques. Une association entre ces projets dans l'objectif d'améliorer la cohérence de l'offre culturelle au bénéfice du public pourrait être opportune. L'indispensable complémentarité de l'offre culturelle du futur Musée du chat n'a certainement pas échappé aux initiateurs de ce projet. Ces derniers auront certainement établi les contacts nécessaires avec les organismes culturels bruxellois afin de développer un contenu muséal qui puisse interagir avec les leurs, du moins je le suppose et je l'espère.

M. Philippe Knaepen (MR). – Une fois encore, je souhaite attirer votre attention, Madame la Ministre, sur le fait qu'il me paraît essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse jouer pleinement son rôle. Notre absence dans ce dossier me paraît préjudiciable à moyen terme.

La culture à Bruxelles et en Wallonie doit être financée par notre Fédération. Il ne peut en être autrement. Les Régions peuvent agir, mais comme acteurs de second plan. C'est à nous, la Fédération, de jouer le rôle principal. Je crois donc que vous devez lancer une concertation avec les Régions, en vue de ramener le centre de gravité dans notre camp.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

5.10 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet pilote "résidences d'artistes dans les écoles"»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée en juin dernier sur les résidences d'artistes dans les écoles. J'avais salué l'initiative qui consistait à proposer aux écoles maternelles et primaires d'accueillir un artiste

pour qu'il fasse découvrir son univers aux élèves. Une enveloppe de 193 490 euros a été prévue pour l'année scolaire 2016-2017. L'appel à projets a rencontré un vif succès, puisque 150 écoles et 320 artistes ont postulé. Nous sommes actuellement presque à la moitié de l'année scolaire et trente projets ont été sélectionnés sur l'ensemble du territoire francophone par une commission spécifique. J'ai pu également lire dans le dernier rapport «Alliance Culture-École» au «l'Observatoire des politiques culturelles accompagne les porteurs de projet tout au long du dispositif afin de récolter un maximum d'éléments objectivables et susceptibles de nourrir la réflexion autour du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et sa mise en œuvre concrète et adéquate par rapport aux ressources et aux contraintes des terrains».

À mi-parcours, quels sont les retours concernant ces trente projets? Quel fut l'accueil des enfants? Quels sont les *feed-backs* des artistes et des professeurs? Des difficultés particulières se sont-elles présentées? Quels instruments de mesure ont été mis en place afin d'évaluer les retombées de ces projets? Vous avez mentionné l'existence d'une double grille d'analyse et d'observation. Est-ce l'unique instrument de contrôle? Pouvez-vous expliquer de quoi il s'agit? Si je comprends bien, cette enveloppe de près de 200 000 euros est une enveloppe-test. La volonté est-elle de généraliser ce système à toutes les écoles? Est-ce réalisable financièrement? Fonctionnez-vous sur la base d'une enveloppe fermée ou ouverte?

Enfin, pourriez-vous nous expliquer la relation entre les résidences d'artistes et le PECA? Ce parcours a été au centre de l'attention ce 23 janvier dernier au Bozar, où mon collaborateur a assisté à la présentation des conclusions de la coupole «Alliance Culture-École», lors de laquelle je n'ai malheureusement pu être présent. Au cours de cette présentation, il a été question de favoriser les rencontres avec les artistes en consacrant un nombre d'heures aux visites et à la pratique, selon les besoins des classes. Pouvez-vous déjà déterminer le nombre d'heures en question, même si je sais que cette compétence est plutôt du ressort de Mme Schyns? Il me semble que vous avez parlé d'une sortie minimum par classe. Pouvez-vous nous en dire plus?

J'ai été interpellé par cet artiste – on me l'a raconté, car j'étais en commission – qui, lors de cette présentation, était présent sur la scène, assis sur un banc d'école. Il était particulièrement impliqué puisqu'il a rencontré 45 000 élèves et a assuré près de 260 représentations. Cet artiste a confié que son équipe n'avait pas touché le moindre euro de bénéfice pour investir dans un nouveau spectacle. Il a été obligé de s'adapter pour baisser son offre: moins de comédiens, pas de chauffeur, des comédiens faisant office de régisseurs... Quelle est votre réaction à ce témoignage?

Vous avez dit que vous ne croyez pas aux baguettes magiques. Vous êtes donc consciente de la réalité financière du secteur. Êtes-vous d'accord avec l'un de ses points de vue, à savoir que les centres culturels qui jouent le rôle d'intermédiaire, ne peuvent pas faire ce travail correctement, car ils n'ont pas le temps ni l'argent nécessaire? Vous avez également parlé de sept millions d'euros par an pour couvrir ce projet. Pouvez-vous nous donner davantage de détails? Enfin, nous rentrons à présent dans la quatrième phase, celle consacrée au débat et à l'appropriation. Combien de temps va-t-elle durer? Bref, quel est le calendrier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vous avez tout de même réussi à glisser 19 questions et sous-questions dans votre question. Cela pourrait ressembler à un interrogatoire!

M. Olivier Maroy (MR). – Vous avez raison: j'aurais dû introduire une interpellation, car je pense que le sujet mérite qu'on le développe. Vous savez à quel point j'ai toujours applaudi et félicité les initiatives qui vont dans le sens d'un rapprochement de la culture et du monde scolaire.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Et j'allais poursuivre: j'y vois surtout le signe de votre enthousiasme et de votre intérêt pour le sujet.

Cela étant, je vais essayer de résumer et je n'hésiterai pas à vous inviter à consulter les documents accessibles sur les sites du pacte pour un enseignement d'excellence et de «Bouger les lignes». Je me doutais bien que si quelqu'un devait considérer ce sujet comme son livre de chevet, cela ne pouvait être que vous et votre collaborateur, assidus aux réunions. À ce stade des projets en cours, les échos sont extrêmement positifs tant de la part des artistes que de celle des enseignants et des élèves, quels que soient le niveau et le type d'enseignement.

À titre d'exemple, je vous fais part d'un écho recueilli par mon collaborateur chargé du dossier et ayant visité un quart des résidences d'artistes dans les écoles. Il y a relevé tout d'abord, selon les enseignants, des impacts positifs sur des compétences disciplinaires et transversales: lecture, écriture, histoire, géographie, mathématique, expression individuelle et collective, créativité et mémoire. Les facultés sensorielles, cognitives, affectives et le développement de l'esprit critique sont développés. Par ailleurs, l'engouement des jeunes pour ce type d'activités est manifeste. Aucune difficulté particulière n'est signalée, hormis la difficulté d'adapter les horaires scolaires et, dans un cas, la relative indifférence des autres enseignants pour le projet et son initiateur. Je précise: dans une des écoles visitées, l'enseignant et l'artiste étaient preneurs du projet alors que les autres enseignants de la même école étaient assez indifférents.

Vous vous posez des questions sur le retour

des enseignants. Je vous avoue qu'*a priori* je ne partage pas cette analyse. Nous pouvons en effet supposer que les échos d'un projet réalisé sur une base volontaire, comme tout appel à projets d'ailleurs, auront tendance à être positifs. Comme deux parties sont prenantes, les retours le sont toujours. J'ai eu moi-même l'occasion d'accompagner durant cinq heures une résidence d'artiste au centre de la Marlagne où les élèves de neuf classes étaient hébergés pendant une semaine avec des artistes de toutes les disciplines: danse, théâtre, écriture, arts plastiques. Le contrat permettait à l'artiste de poursuivre la création en cours sur place. Les élèves pouvaient l'accompagner avec leur instituteur ou professeur. Tous étaient dans un huis clos particulièrement intéressant avec des dynamiques puisque les enfants apportaient quelque chose à la création. Cette résidence en vaut vraiment la peine et si vous avez l'occasion de vous y rendre, cela se passe au centre de la Marlagne.

La réussite d'un projet de cette nature repose fondamentalement sur l'adhésion des enseignants et leur réelle implication. Cela dit, le caractère scientifique de l'évaluation est en effet confié à l'Observatoire des politiques culturelles qui a réalisé deux grilles d'observation. La première est destinée à l'artiste et comprend trois volets: la carte d'identité du dispositif, sa mise en œuvre en amont et en aval ainsi que le journal de bord. Ce dernier permet de conserver les traces tant des principales étapes du projet que du développement de la relation artiste-enseignant. Il comporte aussi des points positifs à retenir, des difficultés rencontrées et des recommandations.

La seconde grille, destinée aux enseignants, reprend les mêmes volets auxquels s'ajoute un quatrième intitulé «*L'élève et le dispositif: les effets*». Ces effets sont déclinés en plusieurs rubriques: les résultats affectifs, le développement personnel, la sociabilité, la créativité, les compétences et les connaissances diverses. Par ailleurs, une journée d'évaluation réunissant tous les acteurs de ces résidences, en particulier les enseignants et les artistes, sera organisée par l'Observatoire des politiques culturelles en fin d'année scolaire.

Sur le plan budgétaire, le montant dédié à cette opération a été reconduit pour la prochaine année scolaire. L'objectif actuel n'est pas d'imposer ce dispositif à toutes les écoles, mais d'en permettre l'organisation au même titre que d'autres dispositifs comme ceux proposés par le décret «Culture-école» pour lesquels le budget global est passé de 726 000 euros en 2014 à 1 174 000 euros actuellement.

En marge de ces dispositifs institutionnels, de nombreux opérateurs proposent des activités culturelles et artistiques aux écoles. Ils sont d'ailleurs directement sollicités par les enseignants. Ceci explique ce que vous dénoncez, à savoir que les centres culturels ne peuvent pas

toujours répondre aux sollicitations par manque de temps, de personnel ou de moyens financiers. Selon les orientations déterminées par le pacte, notamment dans le cadre du PECA, les partenariats seront vraisemblablement amenés à s'intensifier et appelleront une adaptation progressive des moyens financiers. Le coût du PECA est d'ailleurs évalué dans le Pacte à sept millions d'euros. Tel qu'expliqué dans le projet d'avis n° 3 du groupe central, ce montant doit permettre de couvrir des visites extérieures faites par les élèves ainsi que des visites d'artistes ou d'acteurs culturels dans les écoles, mais aussi l'engagement de personnel en soutien aux établissements pour la mise en œuvre de ce parcours, y compris au sein de l'administration.

Le financement du PECA est aussi indirectement couvert par le financement du nouveau tronc commun et par le financement des plans de pilotage ou encore par celui de la formation en cours de carrière. Ce plan concernerait ensuite l'enseignement maternel et les deux premières années de l'enseignement primaire, dès la rentrée 2019 ou 2020, en fonction de la date de mise en œuvre du nouveau tronc commun. Pour les années ultérieures, autrement dit la troisième année primaire, la quatrième, la cinquième, etc, la mise en œuvre du PECA avancera progressivement et parallèlement avec celle du tronc commun.

M. Olivier Maroy (MR). – Que l'on soit ou non dans l'opposition, il y a des moments où il faut être capable de voir les choses positivement. Je me réjouis sincèrement du lancement de ces initiatives qui permettent à la culture et à l'école de se mêler. Les choses bougent dans le bon sens. Je ne vais pas me lancer dans des grandes envolées lyriques sur les avantages de ce type de rapprochement – vous en avez cité quelques-uns. Il est évident que l'impact est positif à de nombreux égards. Et plus tôt ces mesures sont prises, mieux c'est. Ce principe est d'ailleurs cher à M. Doukeridis. La culture est certainement un rempart contre l'intolérance et contre toute une série de dérives. Ces projets sont donc réjouissants.

J'enregistre avec beaucoup de satisfaction que le budget de 200 000 euros consacré aux résidences d'artistes dans les écoles, qui sont déjà en place et qui rencontrent du succès, a été reconduit pour la prochaine année scolaire. Cette mesure permettra de reconduire l'opération.

Nous pouvons être plus critiques pour le PECA, étant donné qu'il s'inscrit dans le Pacte pour un enseignement d'excellence dont nous savons que le financement global n'est pas encore assuré. Vous savez que le groupe MR émet beaucoup de critiques sur ce point. Cependant, il n'y a, selon moi, pas lieu de vous les adresser ici. En théorie en tout cas, j'aurais aimé bénéficier d'un PECA lorsque j'étais à l'école. Nous verrons comment évolue le Pacte d'excellence qui n'est, à

ce stade, pas approuvé par les organisations syndicales.

(M. Olivier Maroy reprend la présidence)

5.11 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suppression de la subvention du Théâtre La Ruche à Charle-roi»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, nous apprenons par voie de presse que, le 20 janvier dernier, vos services ont notifié au Théâtre La Ruche la suppression totale de sa subvention pour 2017. Le théâtre a reçu en 2016 quelque 12 000 euros de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelle, subvention qui avait déjà été rabaotée de 3 000 euros. Selon votre administration, le théâtre ne respecterait pas toutes ses missions. Il y aurait également eu un «cafouillage» concernant la procédure à suivre pour introduire la demande de contrat-programme dans le chef du théâtre et dans celui de l'administration.

Pourriez-vous nous faire toute la lumière sur ce dossier? Pouvez-vous m'indiquer pourquoi le théâtre ne recevra plus sa subvention? Quelles sont les raisons invoquées par votre administration? Une anomalie est-elle effectivement survenue dans la procédure? Pourquoi la subvention est-elle purement et simplement supprimée, Madame la Ministre? Une réduction n'était-elle pas envisageable et souhaitable? Une alternative pourra-t-elle être trouvée, afin que le théâtre puisse toujours bénéficier d'un subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Permettez-moi tout d'abord de préciser que je désapprouve totalement la méthode des dirigeants de La Ruche Théâtre, consistant à appeler au secours, par voie de presse, sans communiquer aux médias l'ensemble des éléments du dossier et en n'ayant même pas pris contact préalablement avec mon cabinet pour tenter de trouver une solution à leur problème. D'autant que celui-ci n'en était pas un, puisqu'il n'a jamais été question d'arrêter de subventionner La Ruche et qu'il n'y a aucun «cafouillage» dans la procédure suivie par mon administration.

Le 16 janvier 2017, le service de la diffusion de mon administration a bien notifié à La Ruche Théâtre qu'à la suite de sa demande de reconduction de la convention échue le 31 décembre 2015, ladite convention ne serait pas reconduite et que ses activités seraient intégrées aux subsides accordés à l'ASBL carolorégienne Divertiscènes, plateforme destinée à la promotion et au développement du spectacle de divertissement.

Cela ne signifie donc pas que La Ruche ne

recevra plus de subsides de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien que le montant de sa subvention sera transféré, en 2017, du service de la diffusion vers celui du théâtre amateur, par le biais de l'ASBL Divertiscènes. En effet, cela correspond davantage aux activités de La Ruche. La convention conclue en 2012 et principalement axée sur la diffusion d'artistes professionnels était mal calibrée avec les activités de La Ruche qui relèvent essentiellement du théâtre amateur: accueil, création et diffusion de pièces de théâtre amateur, concours, trempins, etc. De plus, l'opérateur n'était pas parvenu à respecter les missions inscrites dans sa convention, par exemple, l'obligation de consacrer le montant du subside au paiement de cachets d'artistes issus de la Communauté française, ou encore l'obligation de programmer au moins neuf spectacles reconnus par le programme «Art et Vie». Cette dernière a été respectée les deux premières années, mais pas les deux suivantes, alors que le cahier des charges n'était pas très exigeant, en comparaison avec celui des autres petits lieux de diffusion.

2016 a donc été une année transitoire pour La Ruche. Elle a perçu 7 000 euros du service de la diffusion et 5 000 euros du service du Théâtre amateur. Le solde de 3 000 euros qui lui aurait permis d'atteindre le montant initial de 15 000 euros prévu par son ancienne convention n'a pu lui être versé. En effet, cette somme aurait dû être prélevée sur les crédits de la Loterie nationale mais, ceux-ci ayant été liquidés trop tardivement par le gouvernement fédéral – qui n'a pas que des qualités – et dans une proportion réduite de près de 15 %, il ne m'a pas été possible de verser les derniers 3 000 euros. C'est la raison pour laquelle, en 2017, au lieu de 15 000 euros, je leur verserai la somme de 18 000 euros, pour assurer la compensation.

En d'autres termes, La Ruche Théâtre est généreusement pourvue en termes de subsides, puisqu'il est en outre question d'une compensation sur une deuxième année. Votre question me permet donc de rétablir la vérité aux yeux du public.

M. Philippe Knaepen (MR). – Pas de mauvais procès, Madame la Ministre! Je vous remercie d'avoir remis les pendules à l'heure. Je m'en inquiétais, car, ces dernières années, la ville de Charleroi avait été délaissée sur le plan culturel. La regrettée Véronique Cornet avait en effet comptabilisé les aides et autres subventions liées à la culture pour Charleroi et nous avions mis le doigt sur un véritable problème. Je me réjouissais donc du million d'euros attribué à quatre institutions culturelles, à la fin décembre 2016. Je suis à présent tout à fait satisfait et je pourrai ainsi redorer votre image à Charleroi, dans le cadre de ce dossier.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

5.12 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lettre anonyme des employés du Botanique»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous avez récemment reçu un courrier que votre cabinet a qualifié d'«interpellant». Je partage ce qualificatif, puisque ce courrier a été rédigé par une vingtaine d'employés, actuels et anciens, du Botanique qui s'attaquent de façon virulente à la direction du centre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans leur courrier, ils dénoncent, entre autres, des abus de pouvoir, des méthodes d'intimidation, du harcèlement moral, des conflits d'intérêts ou encore des pressions constantes exercées sur le personnel. Le courrier, il faut le souligner, a été envoyé anonymement. En séance plénière, il y a quinze jours, vous aviez déclaré que, pour cette raison, vous ne lui accorderiez pas de grand intérêt. Même si vos réserves sont justifiées, nous ne pouvons pas pour autant balayer d'un revers de main les graves accusations que contient le courrier.

Il convient, évidemment, de distinguer les aspects aisément vérifiables des accusations qui le sont moins. Est-il vrai que pas moins de dix-huit employés ont quitté le Botanique depuis 2012? Dans l'affirmative, quels sont les motifs de ces départs? S'agit-il de licenciements ou de démissions? Sachant que le Botanique emploie une quarantaine de personnes, est-ce que le *turnover* relève du domaine du normal? Pouvez-vous faire la transparence sur cet élément facile à vérifier?

Le règlement de travail est également pointé du doigt, car il n'aurait pas été mis à jour depuis 2005. Avez-vous eu l'occasion de jeter un regard sur ce document: pose-t-il problème d'après vous? Est-il vrai que la direction occupe elle-même le poste de conseiller en prévention, ce qui serait anormal pour une entreprise qui emploie plus de vingt personnes?

Quant aux méthodes de management, vous vous êtes contentée, il y a quinze jours, de dire que vous aviez transmis cette lettre au Botanique. Faut-il comprendre que, selon vous, votre responsabilité s'arrête là? Je n'ose pas m'imaginer que vous n'avez pas pris soin, soit de demander une enquête, soit, à tout le moins, de solliciter des explications de la part de la direction. Quelles initiatives avez-vous prises? Quels en sont les enseignements? Qu'est-il ressorti de la dernière réunion des instances dirigeantes du Botanique qui devait avoir lieu la semaine dernière? Avez-vous eu connaissance d'autres plaintes concernant la direction du Botanique ou, plus généralement, son fonctionnement?

Je vous remercie d'avance, Madame la Ministre, de bien vouloir faire la clarté sur ces accusations, certes contenues dans une lettre anonyme,

mais – je le répète – relevant d'une gravité étonnante. Un long article du «*Vif/L'Express*» datant du 31 janvier dernier développe d'ailleurs le sujet. Dès lors, il n'est pas permis de se référer éternellement au caractère anonyme du courrier. En l'occurrence, la transparence me paraît de mise.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Il s'agit en effet d'un courrier anonyme. Je n'ai généralement pas l'habitude de m'attarder sur ce genre de document. Je me suis néanmoins intéressée, tout comme vous, Monsieur le Député, au fonctionnement de cette institution phare de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Botanique développe un travail remarquable de promotion des artistes dans le domaine des musiques actuelles et des arts plastiques, avec une productivité et des résultats indiscutables. Aucun Bruxellois ne contredira ce constat. Ces résultats ne peuvent pas être obtenus, vous en conviendrez, dans un contexte de travail aussi délétère que celui décrit.

J'ai ainsi appris que la délégation syndicale indiquait dans un courrier adressé à la direction et datée du 23 janvier: «Nous sommes atterrés par la manière dont les choses se sont passées et vous pouvez croire qu'aucun membre de la délégation n'était au courant de ce courrier. Nous croyons sincèrement en une concertation sociale bénéfique pour chacune des parties et espérons que nous continuerons nos débats de manière cordiale et fructueuse.» La délégation syndicale me paraît être l'instance au sein de laquelle les différentes questions peuvent être traitées. C'est d'ailleurs ce qui se pratique.

Concernant vos questions relatives à la rotation du personnel, voici quelques précisions. Depuis 2012, le Botanique a enregistré sept démissions dans quatre départements différents, dont quatre pour un autre emploi. Quatre licenciements ont eu lieu au cours de cette période: un licenciement s'est fait à la demande de l'employé qui partait à l'étranger, et quatre ruptures ont eu lieu d'un commun accord à la demande des travailleurs, soit pour un autre emploi soit pour une question de réorientation professionnelle. Enfin, pour l'anecdote, à la fin de l'année 2016, le Botanique a connu un départ à la pension d'un travailleur entré en fonction en 1985.

La direction du Botanique prévoit, avec la délégation syndicale, une adaptation prochaine du règlement de travail, qui date de 2005 et auquel des avenants ont été ajoutés régulièrement en fonction de l'évolution de la législation. Je n'ai pas eu connaissance d'autres plaintes concernant la direction du Botanique ou, plus généralement, son fonctionnement.

Il me paraît enfin important de souligner que, dans le suivi et l'encadrement des activités artistiques – les concerts tout particulièrement –, ces fonctions sont occupées par des jeunes passionnés par la musique et par la rencontre avec les artistes.

Cet engagement s'érousse parfois après quelques années au profit d'une réorientation de carrière ou d'une évolution familiale qui requiert des horaires de jour plus réguliers. Le Botanique mise donc sur l'enthousiasme et la jeunesse, en assumant clairement la rotation qui en découle dans les équipes.

M. Olivier Maroy (MR). – Je tiens tout d'abord à préciser que je ne connais pas les auteurs de ce courrier et que je n'ai pas l'intention d'être leur relai. D'ailleurs, je vous rejoins sur ce point: lorsqu'il y a lieu de porter des accusations et de dénoncer certaines dérives, il est toujours plus efficace et courageux de le faire à visage découvert. Néanmoins, les gens ont parfois peur de s'exprimer. Nous savons qu'il peut exister un climat de tension, voire de terreur dans certaines institutions. C'est pourquoi nous ne pouvons pas négliger le contenu de ce courrier sous prétexte qu'il est anonyme. Il serait dès lors nécessaire de vérifier si ces accusations sont fondées, d'autant que les chiffres semblent coïncider: vous annoncez quinze départs, alors que le courrier fait état de dix-huit – la différence s'explique sans doute par la nuance quant au caractère volontaire de ces départs.

Pour appuyer votre position, vous avancez, d'une part, les excellents résultats du Botanique qui est un véritable phare culturel et, d'autre part, la réaction «atterrée» de la délégation syndicale. Alors certes, cette délégation joue un rôle dans le processus de concertation, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut prendre sa parole pour la vérité absolue.

Madame la Ministre, vous ne m'avez pas répondu sur ce point: comptez-vous en rester là, vous basant uniquement sur la réaction des délégués syndicaux qui prennent leurs distances par rapport à ce courrier, ou envisagez-vous au contraire d'éclaircir cette affaire? Je crois qu'il serait judicieux d'organiser un entretien, même informel, avec la direction du Botanique et de tirer cette affaire au clair.

Le courrier contient des accusations graves – le harcèlement moral – que nous ne pouvons pas balayer du revers de la main. Ce genre de phénomène peut conduire les victimes à de graves dépressions et les pousser à commettre des actes irréparables. Je voudrais que nous tirions au clair si les accusations sont fondées ou non.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je tiens à vous rassurer sur ce sujet. Si j'ai eu connaissance du courrier de la délégation syndicale ainsi que des statistiques relatives à la rotation du personnel, c'est grâce aux contacts qui ont été établis de part et d'autre. Le dialogue a donc bien été amorcé, et il se poursuit.

M. Olivier Maroy (MR). – Est-ce que vous avez eu des apaisements par rapport à ces accusations?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La lettre étant anonyme, je ne me vois pas aller interroger chaque membre du personnel. À partir du moment où une délégation syndicale émet une série de considérations, qui recourent la version de la direction, je me dois de leur accorder du crédit. Je reste donc attentive à l'évolution de la situation mais, dans l'état actuel des choses, je n'ai pas inquiétude.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, j'entends bien votre volonté de ne pas en rester là. Je me permettrai une dernière considération: malgré tout le respect que j'ai pour les syndicats, une délégation syndicale ne représente pas l'ensemble des travailleurs. En outre, je répète que son discours ne doit pas être considéré comme une vérité universelle.

5.13 Question de **M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme des instances d'avis»**

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, depuis votre entrée en fonction, nous avons à plusieurs reprises évoqué ici même le fonctionnement des instances d'avis. Vous avez toujours affirmé votre volonté, là aussi, de faire bouger les lignes et de procéder à une réforme. Pour ce faire, vous attendiez le rapport de la coupole «Nouvelle gouvernance».

C'est donc avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance du rapport intermédiaire que vient de rendre cette coupole. Il contient quelques lignes directrices intéressantes.

Tout d'abord, voici les principales critiques formulées: les postures «juge et partie», la durée des mandats, le manque de recours, la motivation des décisions et la visibilité pour les personnes concernées, la charge et l'investissement de travail, le manque d'information et de temps pour mener à bien les missions.

Ensuite, la coupole mentionne quatre types de fonctions qui devraient être incarnées par des personnes différentes pour éviter des conflits d'intérêts – c'est en quelque sorte son message principal, à savoir revisiter la composition des instances d'avis pour en garantir la diversité. Ces quatre types de fonctions sont les suivantes: une fonction d'avis sur des dossiers ponctuels, une fonction d'avis sur des dossiers structurels, une fonction de négociation entre les représentants des secteurs, le pouvoir public et l'AGC pour défendre les intérêts sectoriels et éclairer la ministre sur les décrets et les procédures dans une position de concertation sur des intérêts sectoriels et, enfin, une fonction de recours des demandeurs à l'égard des décisions des instances d'avis et/ou de l'administration.

Enfin, la coupole en vient aux recommandations. J'en ai pointé quelques-unes: favoriser une plus grande rotation des mandats, tout en préservant, lorsqu'elle se justifie, une certaine continuité dans la jurisprudence de l'instance; s'assurer de la participation effective des membres; assurer la transparence des décisions et en communiquer les motivations auprès des acteurs de terrains; déterminer des natures de dossier et des montants pour lesquels la consultation des instances d'avis n'est pas obligatoire.

Madame la Ministre, ces conclusions rejoignent en quelque sorte votre sentiment de départ, sentiment et constat qui avaient déjà été débattus en commission avec votre prédécesseure: certaines instances fonctionnent et d'autres ne fonctionnent pas ou pas assez bien. Il faut donc voir ce qui fonctionne et le dupliquer, l'organiser de façon transversale. J'ai l'impression que cette réflexion de la coupole ne vient, en réalité, que confirmer un travail que vous auriez déjà pu entreprendre vous-même et qu'au final, votre méthode de travail ne fait que retarder de quelques années les mesures nécessaires à cette réforme. Mais ce n'est qu'une impression et je suis sûr que vous allez me contredire. De plus, certains points sont absents de la réflexion de la coupole: on ne parle pas – sauf erreur – de la question de la gratuité des mandats ni d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, et surtout, on ne trouve rien de concret sur la durée des mandats, le nombre maximal de membres, etc.

Madame la Ministre, quels sont vos commentaires sur les conclusions – certes provisoires – de la coupole? L'étape suivante serait la priorisation. Vous avez demandé un avis aux différentes instances d'avis le 22 mars 2015. Les conclusions de la coupole rejoignent-elles celles des instances? Y a-t-il des divergences de vues? Quelle sera votre ligne de conduite dans ce dossier? Certes, vous attendez le rapport final et tout vient à point à qui sait attendre. Mais je pense que vous avez mis la charrue avant les bœufs. Pourriez-vous nous donner cette fois-ci un agenda concret et précis?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Dois-je rappeler – mais je sais que vous en êtes parfaitement conscient, Monsieur Maroy – que les conclusions de la coupole «Nouvelle gouvernance» de l'opération «Bouger les lignes» viennent de m'être remises ce vendredi? Je n'ai pas voulu les anticiper. Si je l'avais fait, vous m'auriez adressé une question du genre: «Madame la Ministre, pourquoi avez-vous pris des mesures alors que c'est maintenant que vous recevez les orientations?». Ce dont je me réjouis, tout comme vous, c'est que ces orientations vont exactement dans le même sens qu'un certain nombre de constats que j'avais pu faire préalablement et que, par ailleurs, vous et d'autres parlementaires, vous aviez également faits préalablement. Il n'empêche que pour mettre en œuvre des modifications aussi essentielles, j'ai

la faiblesse de croire qu'il est beaucoup plus efficace, utile et démocratique de prendre préalablement le pouls du secteur et des acteurs de terrain.

Vous pointez quelques carences dans les réflexions menées par la coupole. J'en prends bonne note. Sachez toutefois que ces recommandations ne prétendaient pas à l'exhaustivité; elles vont évidemment être complétées par un certain nombre d'autres apports, y compris, notamment, ceux de l'Observatoire des politiques culturelles.

Quels sont mes commentaires sur les conclusions de la coupole? Je suis d'emblée ravie de constater, comme je viens de le dire, une convergence de vues – avec moi, mais aussi avec M. Knaepen, avec M. Doukeridis, avec vous, Monsieur Maroy et avec d'autres encore. J'épinglerai plusieurs éléments très importants à mes yeux, mais aussi pour vous, je le sais. D'abord, les postures de juge et partie, qui me posent vraiment problème; ensuite, la durée des mandats, le manque de recours, la motivation des décisions et la visibilité pour les personnes concernées; la charge et l'investissement de travail, le manque d'informations et de temps pour mener à bien des missions. Si, depuis des années, on avait mis en œuvre la charte associative, la nécessité ne se ferait pas sentir de procéder à de telles révisions aujourd'hui.

Les fonctions épinglées sont d'ailleurs déjà partiellement intégrées dans le décret des arts de la scène. Donc, quand vous dites que je n'ai rien fait, je vous signale qu'un certain nombre de ces réflexions ont été intégrées. Nous avons donc été proactifs. Je vous démontre de la sorte que ce secteur a pu anticiper partiellement les conclusions qui m'ont été remises, ce qui signifie que l'on ne part pas de nulle part.

J'en viens à la sollicitation des présidents d'instances d'avis et à la contextualisation que vous me demandez d'en faire. Pour rappel, la demande qui leur a été exprimée, en mars 2015, par ma prédécesseure portait initialement sur la disposition contenue dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Je la cite: «En association avec l'Observatoire des politiques culturelles, procéder à un examen attentif, une remise à plat du rôle et une refonte en profondeur des missions et du fonctionnement des instances d'avis, notamment afin de réduire le nombre et la taille des dites instances, de simplifier les procédures, de distinguer les missions de concertation et d'avis sur des demandes individuelles, d'améliorer la compréhension et la maîtrise des enjeux transversaux et de renforcer l'impartialité, la pertinence et la motivation des avis remis au ministre de tutelle».

D'autres points d'attention ayant fait l'objet d'une réflexion en interne à l'administration générale de la Culture ont également été soumis à l'analyse des instances d'avis, parmi lesquels la problématique des membres suppléants ou celle

des coûts importants engendrés par le grand nombre de réunions organisées annuellement pour les quelque 37 conseils et commissions relevant de l'administration générale de la Culture, toutes législations confondues.

De même, j'ai fait réaliser par mes services, en juillet 2016, une évaluation contextualisée de la législation relative aux instances d'avis, c'est-à-dire une analyse article par article du décret du 16 avril 2003 et de ses deux arrêtés de juin 2006, intégrant les remarques ou les propositions les plus pertinentes parmi celles exprimées par les instances elles-mêmes un an et demi plus tôt. Si des différences peuvent effectivement apparaître çà et là, par exemple sur la question de l'intégration du Conseil supérieur de l'éducation permanente dans le décret relatif aux instances d'avis sur le renouvellement global ou scindé des mandats ou à nouveau sur le statut des suppléants, je peux affirmer clairement que, dans l'ensemble, les deux démarches susmentionnées complètent plus qu'elles ne contredisent les conclusions de fond ou d'ordre plus général de la coupole «Nouvelle gouvernance».

Vous m'interpellez enfin sur l'agenda concret et précis sur ce dossier. Il est dans mes habitudes – vous l'avez d'ailleurs souligné à plusieurs reprises et je vous en remercie – d'être concrète et précise. Sachez donc que la première réunion du comité de suivi opérationnel aura lieu le 22 février et, par ailleurs, que d'ici à juin 2017, j'entends également recevoir de ce comité une feuille de route dégageant les projets de réforme, la manière de les concrétiser, leur coût budgétaire le cas échéant et la détermination de leur pilote. Vous ayant donné les dates du 22 février et du mois de juin, je m'attends à en rediscuter avec plaisir avec vous lors d'une commission de la Culture du mois de mars.

M. Olivier Maroy (MR). – Cela fait maintenant quasiment un an que vous êtes là, n'est-ce pas?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Depuis le 18 avril 2016.

M. Olivier Maroy (MR). – Vous avez fait des choses positives, mais cette réforme des instances d'avis qui tarde à arriver est un caillou dans votre chaussure.

Une large concertation du secteur a été réalisée. Cela a duré des mois. Des retards ont été enregistrés par la coupole «Nouvelle gouvernance», qui devrait normalement montrer l'exemple. Et à quoi a servi cette large concertation? À parvenir à la conclusion que tous ceux qui sont familiers avec le secteur de la culture connaissaient déjà, à savoir que certaines instances d'avis sont noyautées – et je pèse mes mots – par des personnes qui ne cherchent qu'à défendre leur intérêt, celui de leur institution ou celui de leurs amis. Il y a un petit côté «Arrangements entre copains». Tout

cela manque de transparence et tout le monde le savait depuis des années. Mme Milquet le disait déjà. Vous disiez la même chose, tout comme les députés investis dans cette commission. On a donc perdu beaucoup trop de temps en organisant cette concertation.

La réussite de vos deux décrets, celui sur les arts de la scène et, plus récemment, celui sur les aides au cinéma, reposera sur des instances d'avis efficaces, indépendantes et transparentes. Or c'est loin d'être le cas. À quoi sert-il de construire une belle voiture si vous la faites conduire par un Fangio qui se fait retirer son permis de conduire à de nombreuses reprises, qui roule bourré ou sur les trottoirs, par exemple?

Vous tournez autour du pot. Je suis toutefois certain que vous bouillonnez et que vous pensez qu'on aurait très bien pu faire autrement. À un moment donné, un ministre doit en effet s'affirmer. Pour cela, il faut avoir le courage de toucher à toute une série de *lobbies*, de trancher et, forcément, de se faire des ennemis. Je pense que vous avez manqué d'un tel courage. J'ai donc de sérieux doutes quant à la réussite de cette réforme des instances d'avis.

5.14 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État des lieux de la Conférence interministérielle sur la Culture»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaite revenir sur ce que vous avez déclaré à l'occasion de la réception organisée par le Réseau des arts à Bruxelles (RAB/BKO), le Conseil bruxellois des musées, la Concertation des centres culturels bruxellois et *Cultuurcentrum Brussel*. Vous y étiez invitée, ainsi que vos collègues, à présenter vos priorités pour l'année 2017. Lors de cette conférence, vous avez rappelé, avec votre homologue Sven Gatz, la mise sur pied de la Conférence interministérielle (CIM) de la Culture. Je voulais en profiter pour que vous puissiez faire le point concernant cette dernière. Qui en fait partie? Qui la préside? Quel est l'agenda prévu? Quels sont les objectifs poursuivis?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – À la suite de la première réunion de CIM de la Culture, le 30 septembre 2016, un état des lieux reprenant notamment l'ensemble des points que vous avez soulevés, à savoir la composition, la présidence, l'agenda et les objectifs de cette CIM, a été dressé en commission de la Culture le 13 octobre 2016 en réponse aux questions de Mmes Emmery et Perseons, et de MM. Knaepen et Baurain.

Voici quelques éléments communiqués à cette occasion. La CIM de la Culture rassemble

dix ministres à titre de membres permanents, comme le prévoit la disposition du Comité de concertation (Codeco). Il s'agit des ministres de la Culture des Communautés française, flamande et germanophone, c'est-à-dire M. Gatz, Mme Weykmans et moi-même; du ministre chargé des Institutions culturelles fédérales, M. Reynders; de la ministre des Établissements scientifiques fédéraux, Mme Sleurs; du ministre chargé de l'Innovation et du Numérique en Région wallonne et de la Recherche et des Médias en Communauté française, M. Marcourt; du ministre flamand de l'Innovation, M. Muyters; du ministre wallon du Patrimoine, M. Prévot; des ministres chargés de la Culture au sein de la COCOF et de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* (VGC), Mme Laanan et M. Smet. Une demande a par ailleurs été introduite auprès du Codeco pour que le ministre bruxellois compétent pour les matières biculturelles d'intérêt régional, M. Vervoort, rejoigne les membres permanents. D'autres ministres ou personnes-ressources peuvent également être invités aux conférences en fonction des sujets abordés. Toujours selon les dispositions du Codeco, la présidence est actuellement confiée à la Communauté française. J'ai donc l'honneur de présider cette CIM de la Culture.

Ses membres se sont accordés sur le principe d'un minimum de deux réunions annuelles, au printemps et à l'automne. La prochaine aura lieu en avril ou, au plus tard, au début du mois de mai. L'ordre du jour est établi en fonction de l'actualité et des avancées des groupes de travail sur les thématiques proposées. La première réunion de la CIM a été l'occasion d'approuver le règlement d'ordre intérieur, mais aussi de dresser un état des lieux de la communication culturelle sur Bruxelles, de la mise en œuvre par les Communautés du nouveau dispositif de *tax shelter* relatif aux arts de la scène et du dossier du prix unique du livre au sujet duquel Sven Gatz et moi-même portons des décrets.

Enfin, la CIM répond à un souhait de renforcer la concertation et la coordination des politiques culturelles sur l'ensemble du territoire, à tous les échelons institutionnels. Il a été exprimé tant par les secteurs culturels eux-mêmes que par les pouvoirs publics. En lieu et place des plateformes, tables rondes plus ou moins formelles ou informelles, et des autres groupes de travail envisagés depuis plus d'une décennie, nous avons opté pour l'activation d'un outil existant, la CIM, afin d'atteindre rapidement et de manière pragmatique l'objectif poursuivi. Cela permet d'institutionnaliser le véritable dialogue en faisant fonctionner les institutions prévues à cet effet.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – La réponse relative à la composition de la CIM justifie la CIM. Dix ministres plus un candidat, cela donne un peu une image du contexte dans lequel nous devons travailler dans ce pays.

Il faut donc des réunions de la CIM. Il faut

que celle-ci travaille et qu'elle ait une autre utilité que la simple communication occasionnelle au sujet de ce qui doit être fait. L'appréciation de ce travail se fera donc dès que les premières décisions concrètes auront été prises. Le problème est que personne n'est seul responsable; la responsabilité s'en trouve «diluée» et il est possible à chaque niveau de reporter sur les autres la difficulté de trouver des solutions et de prendre des décisions. Cette difficulté met à mal la crédibilité de la sphère politique elle-même, car le découragement devient de plus en plus important et de plus en plus légitime. Cela vaut non seulement pour les compétences importantes telles que la Culture, mais aussi pour de nombreux autres domaines.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h35 et reprise à 14h.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

(*Mme Véronique Durenne prend la présidence*)

5.15 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conclusions de la coupole "Entrepreneuriat culturel et modes de financement de la culture" de "Bouger les lignes"»

M. Philippe Knaepen (MR). – Depuis peu, la synthèse intermédiaire de la coupole «Entrepreneuriat culturel et mode de financement» est disponible sur le site de «Bouger les lignes». Elle s'articule autour de quatre sujets principaux: les formes juridiques d'entreprises marchandes et non marchandes, les structures d'accompagnement, les modes de financement et le rôle des pouvoirs publics, et, enfin, architecture, mode et design.

Des recommandations particulièrement intéressantes sont émises: intégrer les œuvres d'art dans les écoles et les bâtiments publics, renforcer le rôle de Prométhéa dans les initiatives destinées au mécénat, créer de nouveaux outils fiscaux aux niveaux fédéral et régional, mettre en œuvre les arrêtés d'application du décret sur les arts plastiques du 3 avril 2014, permettre une meilleure adéquation entre les formes de sociétés et d'associations et les réalités du terrain en créant une nouvelle forme de société et d'association plus adaptée à l'entrepreneur culturel, et instaurer une forme intermédiaire entre indépendance et salariat. Plusieurs de ces problématiques sont régulièrement abordées au sein de cette commission. Il s'agit de domaines fondamentaux pour financer la production d'œuvres culturelles. Certaines de ces mesures peuvent être prises assez rapidement.

Je pense notamment aux arrêtés d'application du décret relatif aux arts plastiques. Par contre, d'autres mesures vont nécessiter de fortes concertation et implication d'autres niveaux de pouvoir.

Madame la Ministre, pouvez-vous me donner votre sentiment sur cette synthèse intermédiaire? Comment accueillez-vous les propositions formulées? Quelle est votre analyse politique des propositions? C'est ce qui nous intéresse en priorité. Comment comptez-vous prioriser ces propositions? Lesquelles vous paraissent-elles les moins réalisables? Quels moyens budgétaires seront prévus? Comment envisagez-vous les relations entre les autres niveaux de pouvoir pour parvenir à la mise en œuvre de certaines propositions? Quel est l'agenda futur de cette coupole?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Ma réponse sera, en partie, parallèle à celle que j'ai apportée sur les instances d'avis. La coupole a fourni un travail conséquent, comme les autres coupoles, mais dans des matières plus techniques et plus spécifiques, parfois plus éloignées de la formation, du quotidien administratif et de la gestion des artistes. J'accueille favorablement les propositions formulées par les secteurs et relayées par les membres de la coupole. Elles sont le fruit de rencontres publiques durant lesquelles les secteurs ont favorisé le consensus et l'intérêt collectif. Par respect pour l'investissement de toutes ces personnes, j'analyserai rigoureusement chacune des propositions. Je n'ai pas encore d'analyse politique de ces décisions, la synthèse finale m'ayant été officiellement transmise ce vendredi 3 février.

Dans les semaines à venir, comme annoncé publiquement samedi dernier, mon cabinet et l'administration plancheront sur la synthèse finale relative aux comités de suivi opérationnel, tout comme je l'ai indiqué pour la coupole «Nouvelle gouvernance». D'ici la fin du mois de mars, mon cabinet et l'administration me proposeront des fiches projets pour les différentes recommandations des dossiers et, avant la fin du mois de juin, nous reviendrons vers les coupoles et les secteurs avec un calendrier, une priorisation et une budgétisation des mesures. Je ne peux donc pas vous en dire plus aujourd'hui, mais je m'engage à revenir avec un plan d'action plus précis dans les mois qui viennent.

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, il est souvent reproché au secteur culturel de ne pas avoir la fibre gestionnaire. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut donner tous les outils aux acteurs, et singulièrement aux directions, pour leur permettre un *management* efficace. Je pense que, sur ce point, cette coupole peut apporter du positif. Néanmoins, je me dois de répéter la mise en garde que je me suis habitué à faire au sujet de «Bouger les lignes», celle qui concerne les budgets prévus. Comme pour le Pacte d'excellence, nous craignons que les actes ne suivent pas les paroles. Cela dit, je me réjouis que vous ayez fixé

un calendrier pour la fin du mois de mars. Une priorisation est donc prévue à cet égard. Bien évidemment, je n'hésiterai pas à revenir vers vous pour le suivi de ce dossier.

5.16 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix unique du livre»

M. Philippe Knaepen (MR). – En ce début d'année, je souhaiterais évoquer le dossier particulièrement important du prix unique du livre, qui est régulièrement inscrit à notre ordre du jour. Madame la Ministre, en réponse à ma question du 17 novembre 2016, vous m'aviez indiqué qu'à la suite de l'avis du Conseil d'État rendu sur l'avant-projet de décret flamand, une concertation avec les Communautés et l'État fédéral serait nécessaire. En effet, la situation à Bruxelles recommande de mettre autour de la table les différents niveaux pouvoir concernés. Cette information nous est délivrée depuis bientôt deux ans.

Pouvez-vous refaire un point complet sur ce dossier? Pouvez-vous également nous communiquer les avancées? Où en est la concertation avec les gouvernements flamand et fédéral? Des réunions ont-elles déjà eu lieu? Quel est l'agenda de cette concertation? Quand pensez-vous aboutir? Avez-vous eu des retours des acteurs de terrain eu égard à l'avant-projet soumis par la Flandre au Conseil d'État? Je ne doute pas que, cette fois, un calendrier me sera communiqué dans le cadre de votre réponse.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, vous me demandez de faire le point en ce début d'année. Voici, dès lors, quelques éléments d'actualité. L'avant-projet de décret relatif à la protection culturelle du livre est entre les mains de la Commission européenne jusqu'au 27 février prochain. Aussi sommes-nous dans une phase d'échange avec la Commission. Entre-temps, nous ne pouvons apporter aucune modification au texte. La Commission nous a posé des questions, nous y avons répondu et nous attendons son rapport définitif.

En ce qui concerne l'accord de coopération, mon cabinet a travaillé à la rédaction d'un projet d'accord qui est actuellement analysé par le Centre d'expertise juridique de la Communauté française et le cabinet d'avocat Lallemand & Legros, mandaté pour suivre ce dossier.

Dans un récent rapport, le cabinet Lallemand & Legros me signalait que l'accord de coopération devrait idéalement être conclu après la publication du décret de la Communauté flamande. Nous attendrons donc le mois de mars pour entamer les discussions de travail autour de l'accord de coopération ou de tout autre moyen qui permet de gérer la situation pour Bruxelles.

Enfin, les professionnels du secteur de la Communauté française ne se montrent pas très enthousiastes à l'égard du projet de la Communauté flamande relatif au prix du livre, car ils estiment qu'il ne protège pas suffisamment les intérêts des petits éditeurs et des petits libraires détaillants. Une fois de plus, il faut garder à l'esprit que les marchés flamands et francophones ainsi que leur fonctionnement sont très différents.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je prends bonne note des deux échéances: premièrement, l'avis de la Commission européenne et, deuxièmement, le projet d'accord de coopération qui est en cours d'analyse auprès du cabinet d'avocats mandaté. Je reviendrai donc sur cette question au mois de mars.

J'insiste sur le fait que ce dossier est fondamental pour le secteur du livre et pour l'accès à la lecture pour tout un chacun. Le dossier revêt également une importance économique, car il permettra de donner un ballon d'oxygène aux librairies qui ont encore pignon sur rue et d'enrayer les failles de ces dernières années.

5.17 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Résolution du Parlement européen sur une politique communautaire cohérente pour les secteurs de la culture et de la création»

M. Philippe Knaepen (MR). – Le 30 novembre dernier, la commission de la Culture et de l'Éducation, en réunion conjointe avec celle de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie, a adopté la résolution portant sur une politique communautaire cohérente pour les secteurs de la culture et de la création. Cette résolution a pour ambition d'être le fil conducteur en matière de création et de culture, notamment pour ce qui touche à la révision de la directive sur le droit d'auteur en cours de réflexion. La résolution insiste sur le rôle essentiel des secteurs de la culture et de la création pour le développement social et économique de l'Union européenne. Elle met également en avant le rôle primordial du numérique et de la recherche de nouvelles sources de financement. Alors qu'aujourd'hui, l'Europe des fondateurs est particulièrement meurtrie dans sa chair, cette initiative parlementaire m'apparaît comme un signal positif d'une Europe à la recherche d'un nouveau projet qui met la culture au centre de ses priorités.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette résolution? Je n'en doute pas. Quelles sont votre analyse et votre interprétation du texte? Des recommandations pourraient-elles se retrouver dans le document final du programme «Bouger les lignes»? Quelle est la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux réflexions

sur la culture à l'échelon européen? Des groupes de travail existent-ils?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous, j'ai pris connaissance de la résolution du 13 décembre 2016 que le Parlement européen soumettra à la Commission européenne, résolution intitulée «*Pour une politique communautaire cohérente pour le secteur culturel et créatif*». Je me réjouis que les points saillants de cette résolution viennent rejoindre la réflexion actuellement menée au sein des groupes de travail et qui s'est finalisée le 3 février à Charleroi. Je m'attarderai ici à quelques chapitres de cette résolution qui concerne la politique culturelle que je veux mener.

D'abord, la création numérique et les droits d'auteur. Les préoccupations liées à la volatilité des droits d'auteur à l'ère numérique sont largement relayées dans les documents de nos groupes de travail. Je me réjouis de voir la Commission européenne statuer sur la question, tout en restant vigilante au fait que les droits des créateurs ne doivent pas être ceux du marché économique, mais bien ceux de la protection, de la valorisation et de la reconnaissance de la propriété intellectuelle. Je suis persuadée que vous me rejoindrez sur ce point.

Ensuite, la numérisation des secteurs de la culture et de la création. L'administration générale de la Culture et mon cabinet planchent actuellement sur la rédaction d'un plan culturel numérique qui devra tenir compte des recommandations de la coupole entrepreneuriale de «Bouger les lignes», du contrat d'administration, des plans culturels numériques en cours de rédaction sur notre territoire – les plans des ministres Marcourt et De Croo, excellent ministre fédéral –, mais aussi des directives européennes. Ce plan prévoit le développement des outils numériques, la conservation et la numérisation des œuvres et documents patrimoniaux ou d'archives, l'archivage des contenus et leur mise à disposition, le numérique au service des centres culturels et des musées, le numérique comme outil d'apprentissage à tous les âges, le développement de plateformes numériques d'information, de formation, de promotion, de partage de savoirs, d'expériences, de pratiques, de promotion, de diffusion, de rencontre avec le public. Vous constaterez que mes collègues travaillent beaucoup aussi.

Je souhaite insister sur l'importance de l'artiste. Je suis, vous le savez, particulièrement attentive à la présence de nos artistes et à la diffusion de notre culture en Communauté française, en Belgique, mais aussi à l'étranger. J'ai suivi de près les travaux de la coupole «Artistes au centre», qui est le pilier de ma politique. Le rayonnement international de nos artistes et de nos projets créatifs ne peut que se trouver stimulé par une législation commune, indépendamment des frontières, qui leur permet de diffuser leur production, qu'elle soit physique ou numérique. Je serai

donc attentive aux propositions concrètes que publiera la Commission européenne.

Les questions relatives aux conditions de travail dans les secteurs de la culture et de la création ont fait l'objet d'une attention particulière de ma part. Le décret des arts de la scène comporte un faisceau de dispositions qui vont dans le sens d'une plus grande connaissance et reconnaissance des spécificités de l'emploi artistique, et d'une plus grande valorisation financière, juridique et sociale de l'ensemble de la chaîne de production artistique et créative.

Sur le site tracernospolitiquesculturelles.be que je vous invite à consulter, vous lirez le détail des autres chapitres de la politique culturelle de la Communauté française, comme le rôle que l'école peut et doit jouer dans l'accessibilité de tous et toutes à la culture.

Je citerai quelques chiffres significatifs de la résolution du Parlement européen. Les secteurs de la culture et de la création emploient 2,5 fois plus de personnes dans l'Union européenne que les constructeurs d'automobiles, et cinq fois plus que l'industrie chimique. Ils créent 509 milliards d'euros de valeur ajoutée. Ces chiffres nous laissent rêveurs, mais la culture n'est pas une automobile ni un cachet d'aspirine. Nous devons donc prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la marchandisation de la culture et le «tout à l'économique». Nous devons éviter de parler de la culture et de la créativité uniquement en termes mercantiles, mais je sais que vous êtes d'accord avec moi. Par contre, je suis de plus en plus certaine que nous devons à court terme trouver des synergies et des coopérations, des coproductions avec le secteur privé pour que, budgétairement et économiquement, la création artistique de qualité de notre Communauté puisse continuer à croître et à grandir, et ce sans volonté de diminution des budgets publics qui lui sont consacrés.

Je soulignerai encore deux aspects. D'abord, je tiens à rappeler que, constitutionnellement, ce sont les Communautés qui sont compétentes en matière culturelle. Cela aussi, j'aime à le rappeler. Évitions donc les effets pervers d'une législation supranationale. Ensuite, veillons à ce que la culture ne soit pas seulement un levier de développement économique. Il est parfois prudent de s'assurer que la Commission européenne ne prenne pas des secteurs uniquement pour leur valorisation économique. Je me souviens d'une note sur un autre sujet où la Commission européenne estimait que le vieillissement de la population était le plus grand marché à conquérir. Certains termes sont particulièrement pénibles à lire et à entendre!

En ce qui concerne la contribution de la Communauté française aux réflexions sur la culture à l'échelon européen, elle participe activement au Comité des Affaires culturelles du Conseil de l'Union européenne et aux différents

groupes de travail institués sur le plan de travail «Culture» pour la période 2015-2018. Ce plan suit les priorités du Comité des Affaires culturelles du Conseil de l'Union européenne et est en adéquation avec les réflexions reprises dans la résolution du Parlement européen de décembre 2016.

Enfin, la résolution du Parlement européen, les travaux des groupes de travail «Bouger les lignes» et notre participation aux différentes instances culturelles européennes sont intéressants pour la négociation du futur plan de travail «Culture» qui sera adopté par les ministres de la Culture des États membres de l'Union européenne, et dans lequel je compte bien inscrire la ligne de notre politique culturelle.

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, il est important que nous nous fédérions, à l'échelle européenne, afin de collaborer et de mettre en place des synergies qui transcendent les États et les Régions.

Certes, la culture n'est pas que mercantile, mais elle est aussi un produit économique, entre autres choses. Vous venez de réactiver la commission interministérielle de la Culture pour notre pays et c'est un excellent pas vers davantage de collaboration. Le même type de réunion pourrait être envisagé sur le plan européen. Ainsi, l'Italie a décidé d'investir massivement dans la culture pour lutter contre toutes les formes d'extrémisme – nous parlons quand même d'un budget de 290 millions d'euros! Nous pourrions tirer des enseignements intéressants des expériences d'autres pays européens.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

5.18 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Toxicité des couches-culottes»

Mme Véronique Durenne (MR). – L'association de consommateurs française 60 Millions de Consommateurs a fait paraître des résultats d'analyses qui prouvent que des substances à toxicité suspectée ou avérée se retrouvent dans les couches-culottes des nourrissons. La présence de ces substances nocives dans ce produit est inquiétante, car les bébés les portent 24h sur 24. Des résidus de glyphosate et d'autres pesticides – dont on sait qu'ils sont classés comme cancérigènes probables ou possibles par l'OMS – y sont détectés. D'autres substances comme des dioxines ou des hydrocarbures aromatiques polycycliques, dont la nocivité et la toxicité sont avérées, y ont aussi été trouvées, ce qui a alerté l'association qui s'inquiète aussi du manque d'informations sur la composition de ces couches.

Madame la Ministre, il est évident que les

couches vendues en France ne sont pas très différentes de celles vendues en Belgique et certains concitoyens passent la frontière pour les acheter dans l'Hexagone. Quel est dès lors votre point de vue sur la question? Comment mieux informer les parents sur la composition de ces couches? Enfin, comment, avec l'aide d'autres niveaux de pouvoir, pouvez-vous faire appliquer le principe de précaution qui doit prévaloir, à plus forte raison quand il s'agit de nouveau-nés?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – J'ose vous dire que ce n'est pas un problème dont il faut se laver les mains... *(Sourires)* Diverses substances toxiques ont en effet été retrouvées dans des couches-culottes, y compris celles étiquetées «écologiques», mais à des niveaux de concentration suffisamment réduits pour être en accord avec les réglementations sanitaires. Ce sont entre autres des solvants et des produits chimiques utilisés pour la fabrication des couches et le blanchissement de la cellulose ainsi que des traces de pesticides utilisés dans diverses cultures. Ceci est d'autant plus préoccupant chez les bébés que l'acidité des urines peut faire migrer ces composants vers la peau parfois très irritée du siège. À ce jour, nous ne pouvons pas parler d'alternative valable aux couches-culottes jetables, car davantage de dermatites irritatives sont observées lorsque des langes lavables sont utilisés. Il faudrait pouvoir garantir que les couches jetables soient dépourvues de substances potentiellement toxiques et que leur composition précise soit mentionnée sur l'emballage, comme pour les cosmétiques.

L'ONE informe les familles sur son site web et par l'émission «Air de familles». Il distribue aussi des brochures sur les dangers des perturbateurs endocriniens et sur les moyens pratiques d'éviter au maximum d'y être exposés durant la grossesse et d'y exposer ses enfants tout au long de leur croissance. Un numéro de l'émission «Air de familles» consacrée au change du bébé, et abordant notamment les différents types de langes, a d'ailleurs été récemment diffusée. Une autre, consacrée aux perturbateurs endocriniens, décrivant leurs effets sur la santé et les moyens concrets de réduire leur exposition, avait été diffusée en janvier 2016. Ces programmes et les *webdocs* correspondants figurent d'ailleurs toujours sur le site www.one.be.

Par ailleurs, avant d'être commercialisé, un produit doit faire l'objet d'un dossier technique très complet contenant notamment l'évaluation de la sécurité du produit fini pour la santé humaine. Ce dossier doit être en permanence actualisé et tenu à la disposition des autorités sanitaires pour contrôle. En Belgique, comme dans tous les pays de l'Union européenne, la commercialisation de produits contenant des substances chimiques, comme les langes, est soumise au règlement européen REACH. Sa mise en œuvre dans notre pays est répartie de manière coordonnée entre les diffé-

rents niveaux de pouvoir. Le contrôle des produits mis sur le marché et l'information au consommateur concerne essentiellement le SPF Économie et le SPF Santé publique. Il s'agit donc bien d'une responsabilité du gouvernement fédéral. Le SPF Santé publique a la compétence d'appliquer, le cas échéant, le principe de précaution.

Mme Véronique Durenne (MR). – Nous pouvons nous poser des questions à la suite de la consultation de ces études, articles et reportages qui suscitent parfois chez les parents une certaine angoisse. En effet, même s'il est question de résidus, le système immunitaire de ces enfants est moins développé et ils y sont donc bien plus sensibles. Je partage votre opinion sur un éventuel affichage de la composition sur l'emballage, comme c'est le cas pour les cosmétiques ou les produits de toilette; ce serait réellement une piste à explorer.

5.19 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mixité dans les crèches du point de vue du handicap»

Mme Véronique Durenne (MR). – La littérature qui s'épanche sur le sujet de ma question est unanime: l'intégration des enfants dits «à besoins spécifiques» doit se faire dès le plus jeune âge, et donc dans les crèches. J'ai récemment vu un reportage montrant que la mixité dans les crèches était très répandue en France, car des enfants atteints d'un handicap y côtoient très souvent des enfants qui n'en ont pas.

Il existe un accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet accord lie plus particulièrement l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) au service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) et à l'Agence pour une vie de qualité (AViQ). En ce qui concerne la partie wallonne, j'ai récemment interrogé le ministre Prévot afin d'en savoir plus quant au suivi de ce protocole d'accord signé en juin 2016. Le ministre m'a ainsi présenté une série d'actions mises en place et à poursuivre. Ces actions étaient, à mon humble avis, typées «haut de la hiérarchie»: on y parle «référénts», «rencontre entre professionnels»...

Je souhaiterais donc, Madame la Ministre, connaître les actions et initiatives concrètes menées dans les crèches. Pouvez-vous nous en dire plus sur le nombre de crèches qui ont mis en place un accueil pour enfants à besoins spécifiques? Neuf initiatives spécifiques avaient été mises sur pied. En 2010, selon un article de «*La Libre*» de 2011, ces dispositifs ont été sollicités par des milieux d'accueil pour l'intégration de 89 enfants «à besoins spécifiques». Qu'en est-il pour les années suivantes? A-t-on observé une hausse de la de-

mande, une stagnation ou une baisse?

Dispose-t-on de chiffres, ou à tout le moins d'une analyse, sur la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles quant à la situation de la mixité dans les crèches? Combien de crèches ont-elles adapté leur dispositif d'accueil? Comment les parents qui recherchent une telle crèche peuvent-ils les repérer facilement?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Un grand pas en avant a été réalisé depuis la mise en application de l'arrêté du code de qualité de l'accueil. Une législation impose aux équipes professionnelles accueillant les enfants de 0 à 12 ans de rédiger et de mettre en œuvre un projet éducatif d'accueil. Elles doivent, en outre, indiquer la manière dont elles s'y prennent pour «favoriser l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de leur différence». Plus largement, il s'agit de veiller à mettre en place les conditions nécessaires pour que les enfants, quelles que soient leurs spécificités, puissent bénéficier d'un accueil de qualité.

L'ONE a signé des protocoles d'accord avec l'AViQ en 2010 et avec le service PHARe en 2011. Au départ, ces protocoles ont permis de faire connaissance et de travailler sur le terrain. Ils concernent tant les provinces wallonnes que Bruxelles avec son projet «OCAPI». Dans la pratique, lorsqu'une famille introduit une demande d'accueil pour son enfant souffrant d'une déficience, c'est toute une équipe qui se concerta pour envisager les conditions optimales à mettre en place. Le but n'est pas de limiter l'accueil, mais bien de le rendre possible.

Je ne dispose pas de statistiques concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap. D'une part, l'ONE a des difficultés à les obtenir et, d'autre part, certains handicaps se déclarent plus tardivement. S'il est possible d'obtenir des chiffres sur le nombre d'enfants porteurs d'un handicap physique, il est plus difficile d'en avoir pour ceux porteurs d'un handicap mental. Par ailleurs, aucune loi n'oblige le parent à déclarer le handicap de son enfant lorsqu'il l'inscrit dans un milieu d'accueil. En outre, puisque certains handicaps sont décelés tardivement, les milieux d'accueil s'adaptent au fur et à mesure.

À mes yeux, un enfant en situation de handicap est avant tout un enfant. De ce fait, je défends un accès aux milieux d'accueil pour tous, et ce sans distinction spécifique du public. D'ailleurs, j'ai demandé aux équipes qui travaillent sur la réforme «Milieu d'accueil» de bien garder cette réalité en tête. Une personne porteuse d'un handicap est d'abord une personne. Ses autres caractéristiques sont secondaires. Cette responsabilité appartient, en premier lieu, au service universel, l'ONE. L'AViQ et Phare ont un rôle secondaire à jouer. Ils peuvent apporter une expertise spécifique, un accompagnement spécifique ou bien un

équipement spécifique. Trop souvent, les acteurs secondaires tentent de jouer le rôle principal. Or, je le répète, ce rôle incombe à l'ONE.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous rejoins entièrement. Je retiendrai l'extrême importance de l'accès de tous, sans aucune distinction, et de l'intégration des enfants dès le plus jeune âge.

J'ai également une pensée pour les parents. Cela peut leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale, ce qui n'est pas toujours facile avec un enfant «différent», qui demande énormément d'attention, de soins et de présence. J'y serai attentive, lors de la présentation de la réforme de l'ONE.

5.20 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Initiative d'une crèche flamande sur les siestes à l'extérieur»

Mme Véronique Durenne (MR). – En Flandre, une crèche a décidé de faire dormir à l'extérieur les nourrissons qu'elle accueille, profitant du froid hivernal. Aussi étonnante que cette initiative puisse paraître, elle est bien réelle et se déroule avec l'accord des parents. Son objectif avoué est le renforcement du système immunitaire des enfants. Il est rappelé que, si cela a des bienfaits évidents pour le corps, le risque n'est pas nul, notamment pour les extrémités du corps, le mécanisme de thermorégulation n'étant pas encore aussi développé que chez les adultes. Des risques sont également liés à la surconsommation de calories pour combattre le froid, au détriment de celles qui sont nécessaires au métabolisme et à la croissance. Deux règles fondamentales sont néanmoins respectées: pas de sieste à l'extérieur pour les nouveau-nés de moins de 6 mois et pas de sieste extérieure en cas de température inférieure à cinq degrés.

Madame la Ministre, quel est votre avis sur cette initiative? Pourrait-elle être prise en Fédération Wallonie-Bruxelles? Que prévoit la réglementation de l'ONE à ce sujet? Qu'en dit l'ONE lui-même? Des crèches qui seraient tentées par l'expérience pourraient-elles obtenir des conseils auprès de ce dernier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, ma réponse sera assez directe. Pourquoi me posez-vous cette question? En quoi suis-je, ne fût-ce qu'un minimum, concernée par la question? Chaque milieu d'accueil dispose de ses propres projets pédagogiques. Faire faire la sieste à un enfant dans un landau à l'extérieur relève soit de la responsabilité parentale, soit d'un accord entre le parent et la crèche.

Tout ce qui m'intéresse, c'est de savoir,

d'une part, s'il y a contre-indication ou maltraitance et, d'autre part, si les crèches qui souhaiteraient développer ce service peuvent bénéficier d'un conseil scientifique ou d'un accompagnement de la part de personnes habilitées, soit à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), soit dans un milieu médical.

Je profite de votre question pour dire qu'il est essentiel que nous fassions la différence entre la responsabilité d'un ministre, l'accompagnement d'une administration ou d'un organisme d'intérêt public (OIP) qui dispenserait des conseils, et le choix libre et consenti entre des parents et un milieu d'accueil de développer une pédagogie ou des méthodes particulières. Il revient à l'ONE de contrôler s'il n'y a pas maltraitance et non de décider s'il faut promouvoir ou non la sieste à l'extérieur. Objectivement, une femme comme moi, originaire de Spa, vous répondrait que ce type de sieste ne peut être que positif.

Mme Véronique Durenne (MR). – Une femme issue de la campagne comme moi partage votre avis, avec certaines limites. J'ai en fait été interpellée par ce reportage. Cette méthode est en effet innovante. Je peux comprendre que vous soyez surprise par ma question. Toutefois, si je fais le parallèle avec les milieux d'accueil en Flandre, ceux-ci disposent certes d'un projet pédagogique, mais ils ont tout de même dû obtenir l'accord de *Kind & Gezin*, organisme dont le ministre de tutelle a la responsabilité. Par le biais de ma question, je voulais tout simplement avoir votre avis et savoir si une telle initiative pourrait voir le jour chez nous en Fédération Wallonie-Bruxelles.

5.21 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Dette de la Région wallonne à l'égard de l'ONE dans le dossier des MCAE»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je reviens vers vous avec les mêmes questions qu'en octobre dernier. À l'époque, vous m'expliquiez que la réunion entre vous et le ministre wallon, Paul Furlan, n'aurait finalement lieu qu'en décembre, à la suite d'un report du rendez-vous initial. Permettez-moi donc de vous adresser les mêmes questions qu'à l'époque.

Avant l'été, je vous interrogeais sur une dette de la Région wallonne à l'égard de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Vous m'aviez alors détaillé le montant dû par la Région à l'ONE, à savoir un montant global de 6 162 305,68 euros, tout en précisant que cet argent manquait à l'ONE et non aux maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE). Il n'empêche que, le jour où la trésorerie de l'ONE ne saura ou ne voudra plus avancer les fonds, les

MCAE se trouveront dans une situation intenable. Nous en avons déjà discuté longuement. Je rappelle que ce sont des places d'accueil et des emplois qui sont en jeu.

Le ministre Furlan précisait de son côté que l'accord intervenu entre les deux entités fédérées datait de 1998. D'après sa philosophie, la Région wallonne prendrait le relai financier de la Communauté française pour assurer la pérennité des MCAE émergeant antérieurement du Fonds des équipements et services collectifs (FESC). Il avançait, pour rappel, que cet accord n'avait pas été coulé dans un accord de coopération et n'avait donc pas de base juridique ou légale au niveau régional.

Mes questions seront donc identiques. Qu'en est-il? A-t-on avancé sur le dossier? Qu'en est-il de la rencontre que vous avez eue avec le ministre Furlan? Ces montants dus seront-ils octroyés dans le cas d'accord de coopération qui interviendrait dans les semaines qui viennent? Est-ce que cet accord est d'ailleurs à l'ordre du jour?

Je me permets, en outre, de rappeler que la Cour des comptes s'est également inquiétée du report de cette dette d'année en année – nous l'avons encore entendue récemment.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, comme vous le savez, le ministre Furlan a démissionné de ses fonctions. Il se fait que M. Furlan avait reporté, une nouvelle fois, notre rencontre initialement prévue au mois de décembre dernier. Celle-ci devait avoir lieu ce lundi 13 février.

À la suite de la démission de M. Furlan, j'ai pris contact avec le cabinet de son successeur, M. Dermagne, pour savoir s'il acceptait de maintenir la date de lundi ou s'il souhaitait disposer d'un certain temps pour l'instruction du dossier. Ma volonté est d'avancer sur ce dossier. Je ne doute pas que vous me réinterrogez prochainement, à tout le moins sur la question du maintien de la date du rendez-vous.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je ne doute absolument pas de votre volonté d'avancer dans ce dossier, Madame la Ministre. Comme l'avait rappelé la Cour des comptes, le dossier est excessivement important et demande à être traité

avec sérieux. Je ne vous mets pas en cause par rapport au double report du rendez-vous.

J'espère que les choses se dérouleront au mieux avec le nouveau ministre: il y a énormément de pain sur la planche. Je reviendrai en effet vers vous, Madame la Ministre, mais j'interrogerai également votre collègue wallon puisqu'un rendez-vous est, normalement, fixé à lundi prochain. La situation n'est pas évidente, j'en conviens, mais je lui ferai prendre conscience de toute l'importance qu'a ce dossier.

6 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suites réservées à la manifestation du secteur des arts de la scène», est retirée.

L'interpellation de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État des lieux de la réforme des milieux d'accueil», est reportée.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Premier centre wallon de l'acoustique», «Projet itinérances» et «YAPAKA», de Mme Laetitia Brogniez, intitulée «Utilisation conjointe d'infrastructures culturelles en milieu rural», de Mme Christie Morreale, intitulée «Lutte contre les MGF dans le domaine de la petite enfance», de Mme Muriel Targnion, intitulée «Numérisation de l'accueil de la petite enfance», et de Mme Valérie De Bue, intitulées «Création de boîtes à bébé» et «Dangers de l'Uvestérol», sont retirées.

La question orale de M. Patrick Lecerf à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réflexions étudiées afin d'obtenir une meilleure application du décret du 30 avril 2009», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h45.*